



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Communauté de Communes Briance-Combade

*Présentation par Yves Le Gouffe, Président
et Françoise Rivet, Vice-Présidente aux finances et aux ressources humaines*

¹ Version du 23/02/2023

Document de travail - Conseil communautaire CCBC 6 mars 2023

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
Le contexte macroéconomique.....	6
Le projet de loi de finances 2023	8
Les budgets 2022.....	11
A. Le budget principal	11
1. Le fonctionnement :	11
Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement par chapitre depuis 2019 :.....	13
Zoom sur les dépenses de personnel :	14
2. Etat de la dette et évolution de l'épargne	16
3. L'investissement	17
4. Les grands ratios de la collectivité :	18
B. Les budgets annexes.....	19
1. Immeubles locatifs	19
2. Boulangerie	21
3. Office de tourisme.....	23
4. LA ZAE.....	25
5. LE SPANC	26
6. LE SPAC	28
7. L'eau potable.....	31
Les orientations budgétaires pour 2023	34
A. Le budget principal	34
B. Les budgets annexes.....	38
1. Immeubles locatifs	38
2. Boulangerie	40
3. Office de tourisme.....	41
4. LA ZAE.....	42
5. LE SPANC	43
6. LE SPAC	45
7. L'eau potable.....	47

Document de travail - Conseil communautaire CCBC 6 mars 2023

INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 article 107 (loi NOTRe), l'élaboration du budget pour les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants est précédée d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédents l'adoption du budget.

Bien que n'étant pas visée par ces textes, la Communauté de Communes Briance-Combade souhaite néanmoins réaliser cet exercice, dans un souci de transparence et de clarté des débats avec l'ensemble des élus communautaires.

Le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Le DOB permet donc à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La Communauté de Communes Briance-Combade a été créée le 11 décembre 2002. 5 425 habitants composent cette intercommunalité (chiffres Banatic), au 1^{er} octobre 2022, soit une densité de 23,48 habitants/km², ce qui est très faible et bien inférieur à la moyenne nationale : 118,27 habitants/km². Briance-Combade est donc un territoire fortement rural, ce qui n'est pas sans conséquence sur les coûts de fonctionnement de plusieurs de ses services : ordures ménagères, eau potable, assainissement collectif notamment (peu d'habitants au linéaire de service et faible assiette de facturation).

La Communauté de Communes Briance-Combade a pour ambition de renforcer l'équilibre du territoire et de construire des coopérations de projets pour créer un pôle d'attractivité local. Après une décennie où le territoire a perdu des habitants quelques frémissements se font récemment sentir : fréquentation de la crèche intercommunale, taux de vente de biens immobiliers.... Tout l'enjeu est maintenant d'attirer des nouveaux habitants en leur proposant une qualité de vie en milieu rural sans renoncer à des équipements publics performants.

Un enjeu majeur pour les prochaines années sera la politique économique du territoire, car sans bassin d'emploi, il ne peut y avoir de nouvelle population, et sans population nouvelle qui vient s'installer, c'est la mort programmée des services, des commerces et plus généralement de la vie en société sur le territoire. A défaut d'atteindre cet objectif pour permettre un regain d'activité et un partage des charges publiques du territoire, les élus devront nécessairement arbitrer entre la fusion de services, que ce soit à l'échelon communal ou intercommunal, ou l'abandon de certains services publics faute de financements possibles.

Le projet de budget 2023 s'inscrit dans cette ambition, tout en prenant en compte une situation financière difficile conjoncturellement.

LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE²

L'année 2022 a été caractérisée par la guerre en Ukraine et une crise énergétique majeure. Ces deux événements ont conduit à une reprise de l'inflation, phénomène inédit depuis les années 80.

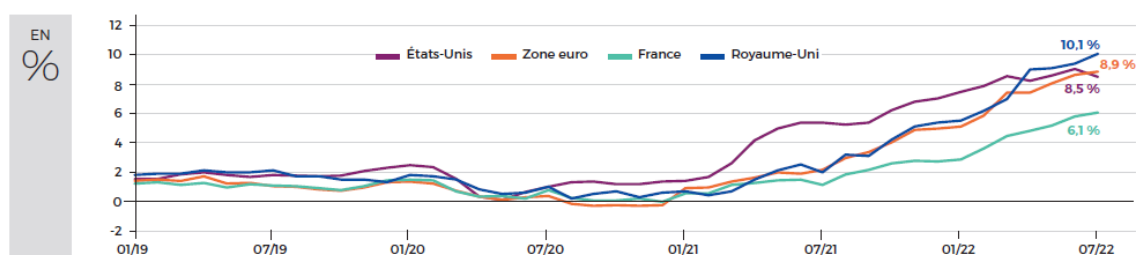
Cependant, la consommation mondiale qui a poursuivi sa reprise « après COVID » et les mesures prises par les différents gouvernements européens ont permis d'amortir ces chocs.

La croissance française, bien que soutenue sur les trois premiers trimestres de l'année 2022, a dû amorcer une récession de 0,2 % en fin d'année. En moyenne sur l'année 2022, le Produit Intérieur Brut (PIB) augmente de 2,6 % (après +6,8 % en 2021 et -7,9 % en 2020). L'évolution prévisionnelle du PIB de la France pour 2023 est comprise entre 0,3% (Banque de France) et 1% (PLF 2023). En dépit de la crise sanitaire, le soutien des politiques économiques a permis une grande résilience du marché du travail. En France, le taux de chômage est ressorti à 7,4 % au second trimestre 2022, inférieur de 0,8 point à son niveau de fin 2019.

L'inflation, qui a atteint 10,7 % en octobre semble se tempérer au dernier trimestre 2022. Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages (bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité, ristourne sur les prix de l'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France que dans la zone Euro.

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)

© La Banque Postale



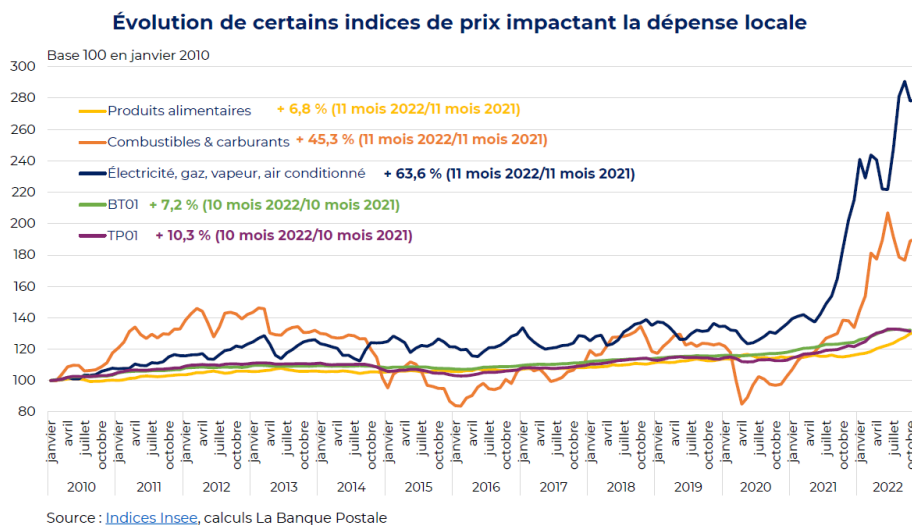
Source : IHS, LBP.

La prévision de l'inflation pour 2023 a été définie à 4,2 % dans le Projet de Loi de Finances 2023 (PLF 2023), mais à 6% par la Banque de France en décembre 2022. Ces prévisions sont cependant inférieures à l'inflation prévue sur l'ensemble de la zone Euro.

Pour faire face à ce retour de l'inflation, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire. Ainsi, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs à quatre reprises en 2022 et d'autres devraient suivre. La BCE a ainsi porté son principal taux de refinancement de 0,00% à 2,50%. En conséquence, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, est passé en territoire positif et se rapproche de 2,30 % début 2023. Les taux longs ont poursuivi leur remontée sous les effets cumulés de la croissance (PIB) depuis 2021 et de la reprise de l'inflation. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à encore plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

L'évolution des prix de certains postes de dépenses a été très impactant pour les collectivités (combustibles, électricité, alimentation notamment).

² DOB en instantané Outil d'aide à la préparation budgétaire des collectivités et Note de conjoncture, Les finances locales, Tendances 2022 par niveau de collectivités locales - septembre 2022 (La Banque Postale)



Estimations T3 2022

Indice de prix de la dépense communale (4T/4T) : + 7,2 %

Indice de prix de la dépense communale hors charges financières (4T/4T) : + 6,5 %

Indice de prix à la consommation hors tabac (4T/4T) : + 4,5 %



Retrouvez une analyse plus complète : <https://www.labanquepostale.com/leagroupe/actualites-publications/etudes/etudes-finances-locales.html>



Les revalorisations du SMIC, du point d'indice, et de certaines prestations sociales ont permis de contrebalancer, en partie, l'inflation, mais ont également pesé lourd dans les finances des collectivités.

Document de travail - Conseil communautaire

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023, adopté le 30 décembre 2022, prévoit plusieurs évolutions pour le bloc communal et notamment les communautés de communes^{3,4} :

- Le montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est porté à 26,931 milliards d'euros. Il est en hausse pour la 1^{ère} fois depuis 13 ans. Il y a notamment un abondement de 320 millions d'euros :
 - 200 millions d'euros sur la dotation de solidarité rurale ;
 - 90 millions d'euros sur la dotation de solidarité urbaine ;
 - 30 millions d'euros sur la dotation d'intercommunalité.

Selon l'Etat, 95% des communes verront leur dotation se maintenir ou progresser.

- Le « **déplafonnement** » de la **dotation d'intercommunalité** pour les communautés de communes. La réforme de la Dotation d'Intercommunalité (DI) de 2019 avait notamment pour objectif de réduire les inégalités de montant entre catégorie de groupement. Actuellement les communautés de communes ont un niveau moyen de DI (en €/hab.) inférieur à la moyenne des autres catégories. Ce sont également elles qui sont le plus concernées par le mécanisme de plafonnement de leur montant de DI à 110 % du montant de l'année précédente.

Afin de réduire encore un peu plus les écarts, il a été décidé de déplafonner, exceptionnellement pour 2023, le niveau de la DI pour les EPCI remplissant 4 critères :

- être une communauté de communes (CC) ;
- regrouper moins de 20 001 habitants ;
- avoir un potentiel fiscal par habitant inférieur au potentiel fiscal moyen des CC ;
- avoir une dotation par habitant en n-1 inférieure à 50 % de la dotation moyenne de l'ensemble des EPCI.

Ainsi, 54 CC pourraient être concernées par ce « déplafonnement ».

- La suppression de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** est étalée sur 2 ans (2023 et 2024). Le mécanisme de compensation (période de référence 2020-2023), proposé dès 2023, repose sur la TVA. Il devrait permettre une augmentation de la compensation de 19,5% par rapport à la CVAE touchée en 2022.

La répartition de la dynamique de TVA sera différenciée selon l'échelon de collectivités locales. Pour les communes et leurs groupements, la fraction de TVA versée aux sera divisée en deux parts. La première sera figée et correspondra à la moyenne de leurs recettes de CVAE entre 2020 et 2023 tandis que la seconde, liée à la dynamique de la TVA nationale si elle est positive, sera affectée à un « Fonds national d'attractivité économique des territoires ». Les modalités de répartition de ce fonds seront fixées par décret.

- Des modifications des **modalités de répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes** (FPIC). Le FPIC est doté depuis 2016 de 1 milliard d'euros réparti chaque année entre les ensembles intercommunaux (EI = EPCI à fiscalité propre + ses communes membres) et les communes isolées (CI). Il s'agit d'un fonds de péréquation dite « horizontale ».

³ [Hausse des prix : un soutien renforcé aux collectivités en 2023 - Actualités - Les services de l'État en Haute-Vienne](#)

⁴ DOB en instantané Outil d'aide à la préparation budgétaire des collectivités (La Banque Postale)

Les fonds sont prélevés sur certains EI ou CI et reversés à d'autres en fonction de critères de ressources et de charges. L'article 195 du PLF 2023 intègre deux modifications :

- il existait jusqu'en 2022 une garantie de sortie d'un an permettant aux EI ou CI cessant d'être éligibles au FPIC de percevoir 50 % du versement de l'année précédente. Cette garantie est étendue sur 4 ans : 90 %, 70 %, 50 % et 25 % du versement de l'année précédant la perte d'éligibilité ;
- les EI ou les CI n'étaient pas éligibles au versement du FPIC avec un effort fiscal agrégé inférieur à 1. Ce critère d'inéligibilité est supprimé afin de permettre à un plus grand nombre d'EI d'être bénéficiaires et atteindre ainsi l'éligibilité pour 60 % d'entre eux.

➤ **Des mesures contre l'inflation :**

- bouclier tarifaire sur l'électricité avec une limitation de la hausse des tarifs réglementés à + 15 % dès février 2023, après la mise en place d'un plafonnement à + 4 % en février 2022. Cette mesure bénéficie aux consommateurs éligibles au TRV électricité, dont font partie les petites collectivités de moins de 10 employés, avec moins de 2 millions d'euros de recettes, ayant contractualisé une puissance inférieure à 36 kVA. Cela représenterait entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement.
- instauration d'un « amortisseur électricité » pour les collectivités non concernées par les TRV : l'État prendra en charge 50 % du surcoût du prix annuel moyen de la part énergie (prix par MWh de l'électricité hors acheminement et taxes) au-delà de 180 €/MWh, avec un plafond à 500 €/ MWh (soit une aide maximale de 160 €/MWh). Ainsi, la facture est directement diminuée par le fournisseur, le montant correspondant à la baisse du prix de la part énergie étant directement compensé par l'État auprès de celui-ci.
- élargissement du dispositif de « filet de sécurité » : Pour rappel, il s'agit initialement d'une dotation par prélèvement sur les recettes de l'État au profit des communes et de leurs groupements afin de compenser la hausse de leurs dépenses d'énergie (énergie - électricité et chauffage urbain), de produits alimentaires, et de leur masse salariale à la suite de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022.

Cette aide est élargie en 2023 aux collectivités territoriales dans leur ensemble, afin de les aider à faire face à l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie. Comme en 2022, les collectivités pourront bénéficier d'un acompte en cours d'année 2023 sur la dotation définitive, si elles en font la demande avant le 30 novembre 2023.

La dotation compensera 50 % de la différence, si elle est positive, entre la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et chauffage urbain (au titre du budget principal et des budgets annexes ainsi qu'au titre des subventions consenties aux fermiers et aux concessionnaires) entre 2022 et 2023 et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2023.

Le filet de sécurité au titre de 2023 bénéficiera aux collectivités territoriales et leurs groupements dont l'épargne brute aura baissé d'au moins 15 % (contre 25 % pour celui de 2022).

À l'instar du dispositif déjà en place au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements considérés comme les moins favorisés pourront bénéficier de la dotation. Plus précisément, seront bénéficiaires les communes dont le potentiel

financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes de leur strate démographique et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur, l'année de répartition, au double du potentiel fiscal par habitant moyen des établissements appartenant à la même catégorie.

- La **création d'un Fonds vert** : le budget 2023 réaffirme la priorité donnée à la transition écologique, notamment en mettant en place un fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) doté de 2 milliards d'euros. Complémentaire aux dotations d'investissement de l'État, le Fonds vert répond à un triple objectif :
 - renforcer la performance environnementale ;
 - adapter les territoires au changement climatique ;
 - améliorer le cadre de vie.

Document de travail - Conseil communautaire CCBC 6 mars 2023

LES BUDGETS 2022

A. Le budget principal

Des réunions régulières de la commission des finances ont permis de suivre la préparation puis l'exécution du budget principal et des budgets annexes sur l'année 2022 : 17 mars (préparation du budget 2022), 17 mai, 8 juillet, 22 septembre, 27 octobre. Une commission mixte eau/assainissement et finances s'est également réunie le 17 novembre afin de préparer les tarifs 2023 de ces services.

Le résultat global de l'année 2022 s'élève à 303 133,17 €, restes à réaliser compris.

L'épargne brute est estimée à 1 020 294,63 €, soit un **taux d'épargne brute de 29,53%**. Ce taux remonte pour la première fois depuis 2018, en lien avec une hausse des recettes de fonctionnement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation marquée.

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat annuel					
Recettes de fonctionnement (70 à 75)	2 674 309,46 €	2 777 352,69 €	3 009 728,41 €	3 093 001,60 €	3 415 593,22 €
Charges de Fonctionnement (60 à 65)	1 911 360,54 €	2 069 220,37 €	2 268 073,77 €	2 341 146,10 €	2 380 330,25 €
Épargne de gestion	762 948,92 €	708 132,32 €	741 654,64 €	751 855,50 €	1 035 262,97 €
Remboursements des intérêts (66)	13 127,31 €	14 611,39 €	17 742,19 €	15 047,51 €	14 968,34 €
Epargne brute	749 821,61 €	693 520,93 €	723 912,45 €	736 807,99 €	1 020 294,63 €
recettes réelles de fonctionnement	2 736 360,31 €	2 804 574,16 €	3 093 805,59 €	3 140 543,61 €	3 455 343,20 €
ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	27,40%	24,73%	23,40%	23,46%	29,53%
Capital de la dette (16)	58 281,95 €	67 413,48 €	93 439,40 €	94 849,33 €	93 858,58 €
Epargne nette	691 539,66 €	626 107,45 €	630 473,05 €	641 958,66 €	926 436,05 €

1. Le fonctionnement :

Le budget 2022 se caractérise par une **reprise quasi-normale des activités**. La crise Covid 19 se fait beaucoup moins sentir même si l'on continue à déplorer de nombreuses contaminations du personnel engendrant des absences et obligeant donc les services à s'adapter continuellement pour continuer à fonctionner. Les fréquentations des services petite enfance et jeunesse sont quasiment revenues à leur niveau d'avant crise. La fréquentation du cinéma est également à la hausse, mais n'atteint pas encore celle de 2019.

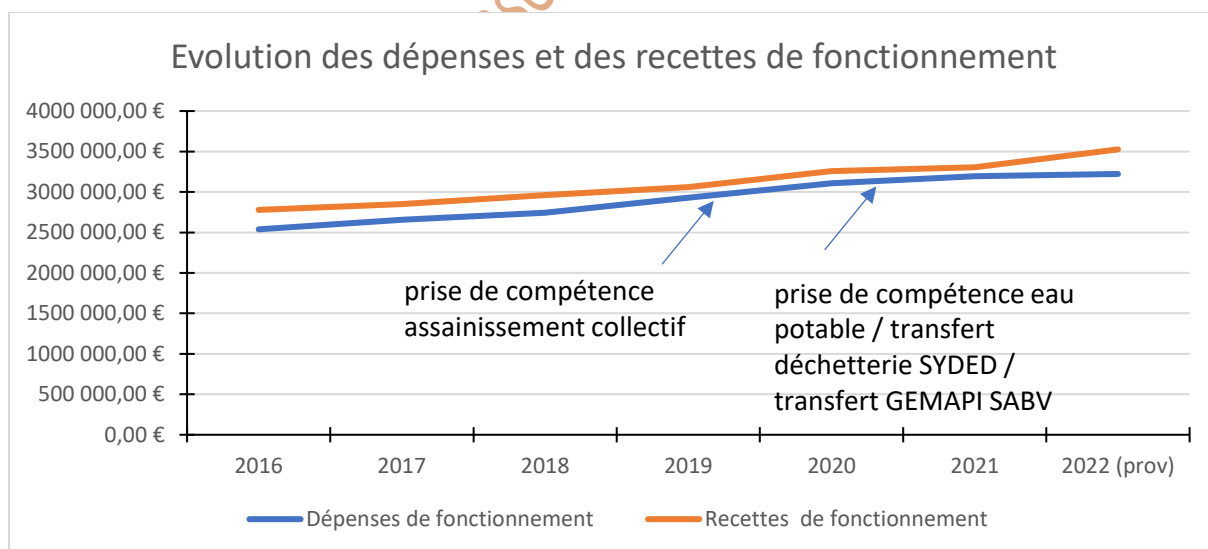
L'année 2022 est également marquée par l'inflation et notamment la **flambée du coût des énergies**, débutée fin 2021. **Les dépenses de carburants, combustibles et électricité sont en très nette augmentation, ce qui a nécessité plusieurs ajustements budgétaires en cours d'année** afin de renflouer le chapitre 011. Dans une moindre mesure, on voit également l'augmentation du coût de l'alimentation et de certaines fournitures courantes.

résultats cumulés	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prov)
Dépenses de fonctionnement	2 538 812,25 €	2 656 408,84 €	2 743 379,07 €	2 931 171,69 €	3 107 223,90 €	3 194 730,32 €	3 223 155,96 €
Recettes de fonctionnement	2 778 624,39 €	2 850 640,68 €	2 961 502,32 €	3 059 907,57 €	3 256 774,63 €	3 305 903,75 €	3 526 305,52 €
Inscrits au BP	2 746 032,97 €	2 934 136,57 €	2 985 614,41 €	3 279 079,00 €	3 538 329,45 €	3 320 095,16 €	3 496 978,16 €

Malgré ces dépenses à la hausse et l'augmentation des contributions aux organismes tels le PETR Monts et Barrages, le SYDED, le CIMD, ..., les **dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées en 2022** grâce :

- aux efforts importants réalisés par l'ensemble du personnel,
- à la poursuite de la baisse des dotations du budget général aux budgets annexes,
- à des vacances de poste non remplacées sur une partie de l'année, notamment dans le service eau et assainissement.

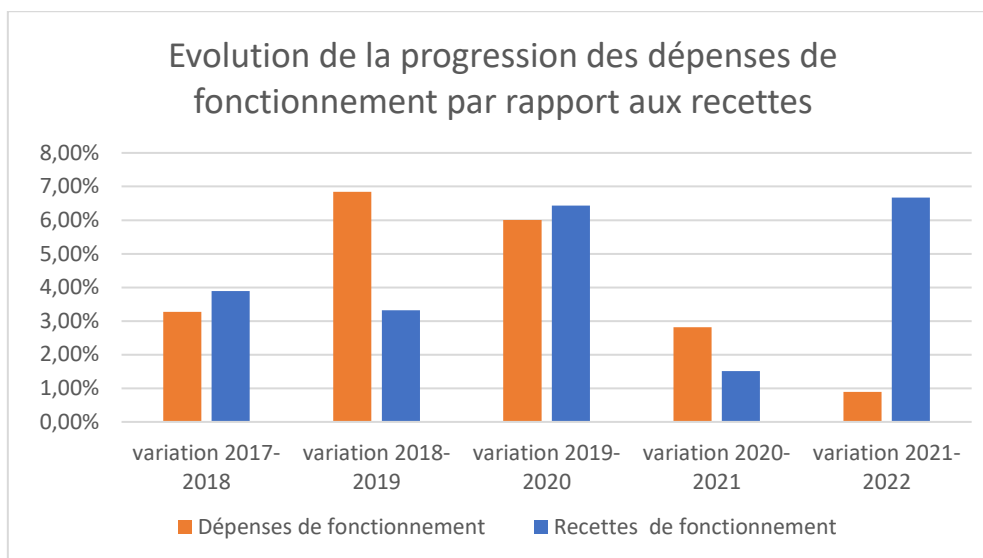
Les **recettes de fonctionnement sont en forte hausse**, en lien avec l'augmentation des taux votés pour 2022, mais aussi grâce à la revalorisation des bases fiscales entre 2021 et 2022 et à une dotation complémentaire du FCTVA en fin d'année (non prévue au budget prévisionnel) issue des recettes supplémentaires engrangées par l'Etat à la suite de la hausse des prix.



La progression des recettes entre 2022 et 2021 (environ 7%) a été plus importante que la progression des dépenses (environ 1%), ce qui n'était plus le cas depuis 2018. **La crainte de l'effet ciseau observé fin 2021 est donc temporairement écartée, mais il convient de rester prudent car la pression fiscale a été augmentée plusieurs fois ces dernières années et qu'une ligne de trésorerie est toujours en**

cours et nécessaire pour faire face aux différentes échéances de paiement de la collectivité. Néanmoins, la situation de la trésorerie s'est également améliorée par rapport à fin 2021, grâce à la fin du paiement des travaux et au versement des subventions pour la maison Jane Limousin (il reste encore environ 20% de subvention à recouvrer).

Durant l'année 2022, la ligne de Trésorerie est passée de 300 000 € à 120 000 €.



Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement par chapitre depuis 2019 :

	Dépenses Budget Principal	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	Chap 011 - charges à caractères générales	402 668,86 €	347 603,87 €	345 996,60 €	430 326,33 €
	Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 118 777,71 €	1 242 020,25 €	1 309 687,07 €	1 290 339,04 €
	Chap 014 Atténuations de produits	643 440,00 €	622 626,00 €	626 284,00 €	614 353,00 €
	Chap 022 Dépenses imprévues	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 899,93 €	198 781,94 €	212 008,67 €	210 647,80 €
	Chap 65 Autres charges de gestion courante	547 773,80 €	678 449,65 €	685 462,43 €	659 664,88 €
	Chap 66 Charges financières	14 611,39 €	17 742,19 €	15 047,51 €	14 968,34 €
	Chap 67 Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	244,04 €	1 365,57 €
	Chap 68 dotations aux provisions et dépréciations				1 491,00 €
	TOTAL	2 939 171,69 €	3 107 223,90 €	3 194 730,32 €	3 223 155,96 €

	Recettes Budget Principal	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	Chap 002 Excédent de fonctionnement reporté	218 123,25 €	128 735,88 €	109 876,13 €	16 697,16 €
	Chap 013 Atténuations de charges	26 052,14 €	53 850,68 €	44 110,98 €	39 749,98 €
	Chap 70 Produits services, domaine et ventes div	551 972,83 €	673 215,19 €	698 598,96 €	702 785,19 €
	Chap 73 Impôts et taxes	1 874 684,00 €	1 946 918,00 €	1 961 090,00 €	569 116,00 €
	chap 731 impositions directes				1 469 890,00 €
	Chap 74 Dotations et participations	350 694,31 €	389 593,78 €	433 312,22 €	656 143,53 €
	Chap 75 Autres produits de gestion courante	1,55 €	1,44 €	0,42 €	17 658,50 €
	Chap 77 Produits exceptionnels	1 169,33 €	30 226,50 €	3 431,03 €	
	Chap 042 Opérat° ordre transfert entre sections	37 210,16 €	34 233,16 €	55 484,01 €	54 265,16 €
	TOTAL	3 022 697,41 €	3 222 541,47 €	3 250 419,74 €	3 526 305,52 €

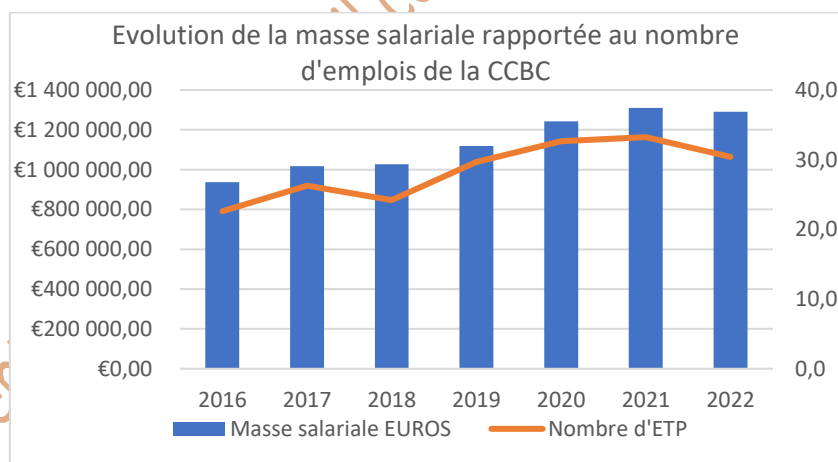
Zoom sur les dépenses de personnel :

estimation d'après les présence/absence de poste	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Masse salariale EUROS	936 127,73 €	1 016 903,66 €	1 026 373,52 €	1 118 777,71 €	1 242 020,25 €	1 309 687,07 €	1 290 339,04 €
Nombre d'ETP	22,6	26,3	24,2	29,6	32,7	33,2	30,4
ETP F. Administrative	2,0	3,0	2,0	4,8	4,7	5,4	5,3
ATP F. Technique	8,4	10,5	8,7	12,1	13,8	14,2	11,8
ETP F. Médico sociale	5,5	5,5	5,5	6,5	6,1	6,0	6,3
ETP F. Culturelle	2,5	2,3	2,5	2,5	2,4	2,6	2,6
ETP F. Animation	4,3	5,0	5,5	5,8	5,6	5,1	4,5

En 2022, les dépenses de personnel diminuent malgré la revalorisation du SMIC à trois reprises, l'augmentation du point d'indice et la réforme de la grille indiciaire des agents de catégorie C et de certaines catégorie B (auxiliaires de puériculture). Cela s'explique par certains des nombreux mouvements intervenus en cours d'année :

- départ et remplacement du DGS au 1^{er} janvier 2022.

- départ à la retraite de 3 agents (services techniques, agent d'entretien, crèche) dont 2 qui étaient en congés maladie et remplacés par des contractuels, ce qui « doublait » leur salaire. Le 3^{ème} agent a été remplacé par un agent contractuel à 80% uniquement. Un autre agent part à la retraite au 31 décembre 2022.
- 1 agent en congé parental (gestion administrative) depuis 2021, toujours partiellement remplacé.
- passage en CDI pour 3 agents du service jeunesse, dont l'un est passé de 100% à 90%.
- 1 agent à mi-temps du service jeunesse en 2021 a été remplacé en 2022 par un agent contractuel à 40% uniquement jusqu'en juillet. Cet agent a décidé de ne pas renouveler son contrat, il a donc été remplacé à partir de septembre par un autre agent contractuel travaillant uniquement les mercredis.
- recours à des vacataires pour renforcer l'équipe au service jeunesse pendant les vacances et notamment les vacances d'été.
- remplacement d'un agent de la crèche en congé maladie depuis mi-octobre.
- recrutement d'un agent d'accueil à 28h/semaine à partir du 1^{er} mars 2022.
- remplacement du responsable du service eau et assainissement au 1^{er} mars 2022. Cet agent a souhaité rompre son contrat le 30 juin 2022. Il a été remplacé par un nouveau responsable à compter du 10 octobre 2022.
- disponibilité d'un agent du service eau et assainissement. Cet agent à 80% a été partiellement remplacé par un agent à mi-temps sur les 6 mois de disponibilité.
- départ volontaire par rupture de contrat d'un agent du service eau et assainissement au 4 décembre 2022, remplacé uniquement à partir du 1^{er} janvier 2023.
- chargé de mission Petites Villes de Demain présent sur l'ensemble de l'année 2022
- chargée de mission PCAET, à hauteur de 1 jour/semaine à compter du 1^{er} janvier 2022.



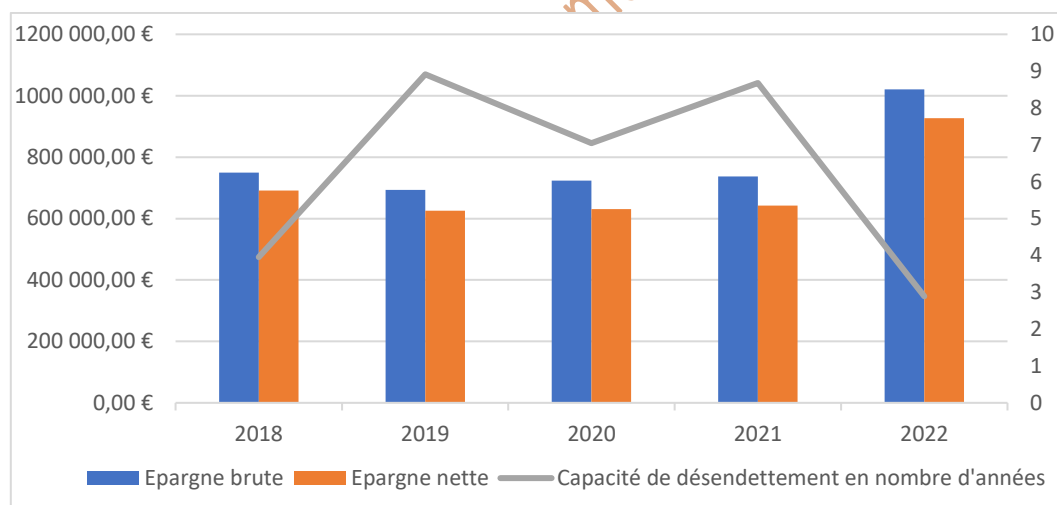
2. Etat de la dette et évolution de l'épargne

En 2022, 93 858,58 € de capital ont été remboursés et 14 759,55 € d'intérêts ont été payés. Aucun nouvel emprunt auprès d'établissements bancaires n'a été conclu.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à **876 372,65 €** contre 965 161,44 € au 31 décembre 2021. La **capacité de désendettement** s'est nettement améliorée par rapport à fin 2021. Elle est de **2,89 années**, ce qui est bien en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
résultat de fonctionnement cumulé de l'année	239 812,14 €	194 231,84 €	218 123,25 €	128 735,88 €	149 550,73 €	111 173,43 €	303 149,56 €
Montant de la dette	518 000,00 €	899 615,00 €	862 615,00 €	1 147 691,70 €	1 054 010,77 €	965 161,44 €	876 372,65 €
Annuité de la dette	45 966,60 €	39 397,67 €	58 359,44 €	67 496,48 €	93 518,52 €	94 849,33 €	93 858,58 €
Capacité de désendettement en nombre d'années	2,16	4,63	3,95	8,92	7,05	8,68	2,89
Evolution du besoin de financement	472 033,40 €	860 217,33 €	804 255,56 €	1 080 195,22 €	960 492,25 €	870 312,11 €	782 514,07 €

La dette représente en 2022, **161,54 € par habitant** (204 €/hab pour les CC à FPU au 31/12/2021⁵) avec un encours rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement de 25,36 %, (36,5 % pour les CC à FPU au 31/12/2021).



L'épargne brute et l'épargne nette qui étaient stables depuis 2018 (investissements Jane Limousin, RAM, ALSH) remontent fortement, ainsi que la capacité de désendettement. Ainsi la pause d'investissement opérée en 2022 semble avoir donné les résultats escomptés.

⁵ Territoires et Finances - PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS EN 2021

3. L'investissement

Comme prévu lors du DOB 2022, aucun nouvel investissement n'a débuté en 2022. L'année a été consacrée à la finalisation des travaux de la maison Jane Limousin.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 368 730,41 € en 2022 contre 1 193 048,42 € réalisés en 2021.

Les restes à réaliser s'élèvent à 36 586,30 €. Ils concernent :

- quelques reliquats de factures des travaux Jane Limousin pour 3 189,30 €,
- la mise en œuvre du nouveau site Internet pour 20 658 €,
- le versement de subventions au titre du développement économique pour 12 739 €.

Outre la reprise du déficit 2021, les opérations de transfert entre sections et le remboursement des emprunts, les principales dépenses réalisées en 2022 sont :

- chapitre 20 : l'achat du pack logiciel pour le passage en comptabilité M57, le diagnostic RGPD, l'étude d'optimisation de la collecte des ordures ménagères et l'acquisition du logiciel I Noé pour les services petite enfance et jeunesse. L'achat de ce logiciel (devis signé fin 2021) est en lien avec la mise en place du nouveau site Internet,
- chapitre 204 : le remboursement de la dernière avance du Conseil Départemental pour le déploiement de la fibre, l'attribution de subventions à diverses entreprises du territoire, et la subvention au budget boulangerie pour l'achat de la chambre de fermentation (régularisation d'une décision budgétaire prise par délibération en 2021, mais non réalisée en 2021),
- chapitre 21 : diverses acquisitions pour terminer l'aménagement de la maison Jane Limousin (étagères, équipement en visio conférence, mobilier de la salle du conseil, présentoirs pour le coin des associations, des entreprises, vitrophanie, ...),
- chapitre 23 : le paiement du solde (sauf RAR), des travaux de la maison Jane Limousin.

Dépenses Budget principal	chap 001 solde d'exécution reporté de N-1	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	chap 16 emprunts et dettes assimilées	chap 20 immobilisations incorporelles (sauf 204)	chap 204 subventions d'équipement versées	chap 21 immobilisations corporelles	chap 23 immobilisations en cours	TOTAL
réalisations 2022 (sans RAR)	233 549,72 €	54 265,16 €	93 858,58 €	41 826,00 €	48 473,00 €	35 375,57 €	149 197,26 €	656 545,29 €

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 302 314,45 € contre 694 881,03 € en 2021. En effet, les travaux Jane Limousin n'étant pas totalement payés au 31/12/2022, le solde des subventions n'a pas pu être demandé. Il y a donc encore des **restes à réaliser pour 180 152,95 €** :

- 4 304,02 € pour la refonte du site Internet,
- 117 046,76 € de DETR et DSIL pour Jane Limousin,
- 21 650 € de subventions du Département pour Jane Limousin
- 37 152,17 € de subventions FEDER pour Jane Limousin.

Les recettes d'investissement en 2022 sont :

Recettes Budget principal	chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	Chap 10 immobilisations corporelles sauf 1068	1068 excédents de fonctionnement capitalisés	Chap 13 subventions d'investissement	chap 16 emprunts et dettes assimilées	TOTAL
réalisations 2022 (sans RAR)		210 647,80 €	54 272,18 €	94 476,27 €	153 566,00 €		512 962,25 €

4. Les grands ratios de la collectivité :

2022

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population (DGCL 2022)	5 425
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	630
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	Néant

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la collectivité (population DGF)		Moyenne nationale du potentiel fiscal par habitant de la strate
Fiscal	Financier agrégé	Fiscal	Financier	
1 384 759	4 209 567	228,70	219,00	306,61

Informations financières - ratios		Valeurs intercommunales	Moyennes nationales de la strate (1)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	549,81	326
2	Produit des impositions directes/population	164,12	194
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	636,93	389
4	Dépenses d'équipement brut/population	57,41	86
5	Encours de dette/population	161,54	204
6	DGF/population	50,35	49
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	43,26%	40,80%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	89,04%	88,90%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	9,01%	22,10%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	25,36%	52,40%

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2021 - année de référence 2018).

B. Les budgets annexes

1. Immeubles locatifs

En 2022, la section de fonctionnement dégage une nouvelle fois un excédent (32 262,16 €, en hausse d'environ 5 000 € par rapport à 2021), mais il est intégralement absorbé par le déficit de la section d'investissement (-50 258,10 €) qui continue toujours de se creuser. Les dépenses d'investissement sont entièrement constituées du remboursement des emprunts et des transferts entre section.

Evolution des recettes et des dépenses du budget logements en euros :

résultats cumulés	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)
Dépenses fonctionnement	15 734,35	8 981,37	12 938,34	17 051,54	28 480,22	21 764,53	18 232,44
Recettes fonctionnement	41 758,51	37 071,32	44 670,66	42 459,18	34 321,51	49 274,63	50 494,60
Dépenses d'investissement	20 460,64	39 945,48	234 443,94	84 593,28	67 908,77	73 579,11	84 284,32
Recettes d'investissement	29 633,25	235 925,78	218 501,99	56 124,79	32 278,78	30 204,60	34 026,22

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre depuis 2019 :

	Dépenses Budget Annexe immeubles locatifs	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 011 - charges à caractères générales</i>	4 967,98 €	16 178,26 €	10 508,97 €	6 477,73 €
	<i>Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	4 855,00 €	5 639,00 €	5 639,00 €	5 639,00 €
	<i>Chap 66 Charges financières</i>	7 228,52 €	6 662,96 €	5 309,56 €	5 137,71 €
	<i>Chap 67 Charges exceptionnelles</i>			307,00 €	
	<i>Chap 68 dotations aux provisions et dépréciations</i>				978,00 €
	TOTAL	17 051,50 €	28 480,22 €	21 764,53 €	18 232,44 €

	Recettes Budget Annexe immeubles locatifs	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 002 Résultat d'exploitation reporté</i>				
	<i>Chap 042 Opérations d'ordres entre sections</i>		450,00 €	450,00 €	890,39 €
	<i>Chap 70 Produits des services du domaine et ventes divers</i>	907,47 €	1 107,43 €	974,61 €	1 497,11 €
	<i>Chap 75 Autres produits de gestion courante</i>	40 527,28 €	32 764,08 €	42 127,02 €	48 107,10 €
	<i>Chapitre 77 Produits exceptionnels</i>	1 024,43 €		5 723,00 €	
	TOTAL	42 459,18 €	34 321,51 €	49 274,63 €	50 494,60 €

L'endettement et le besoin de financement du budget :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)
résultat de l'année en investissement	-58 518,00 €	167 462,69 €	-15 941,95 €	-28 828,49 €	-35 629,99 €	-7 744,52 €	-6 883,59 €
Montant du capital restant dû au 31/12	381 315,83 €	595 470,69 €	558 389,90 €	520 862,24 €	482 880,50 €	443 971,43 €	405 096,39 €
Annuité de la dette (capital) au 31/12	19 843,09 €	30 987,38 €	37 745,78 €	37 527,66 €	37 981,74 €	38 909,07 €	38 875,04 €
Evaluation du besoin de financement	361 472,74 €	564 483,31 €	520 644,12 €	483 334,58 €	444 898,76 €	405 062,36 €	366 221,35 €

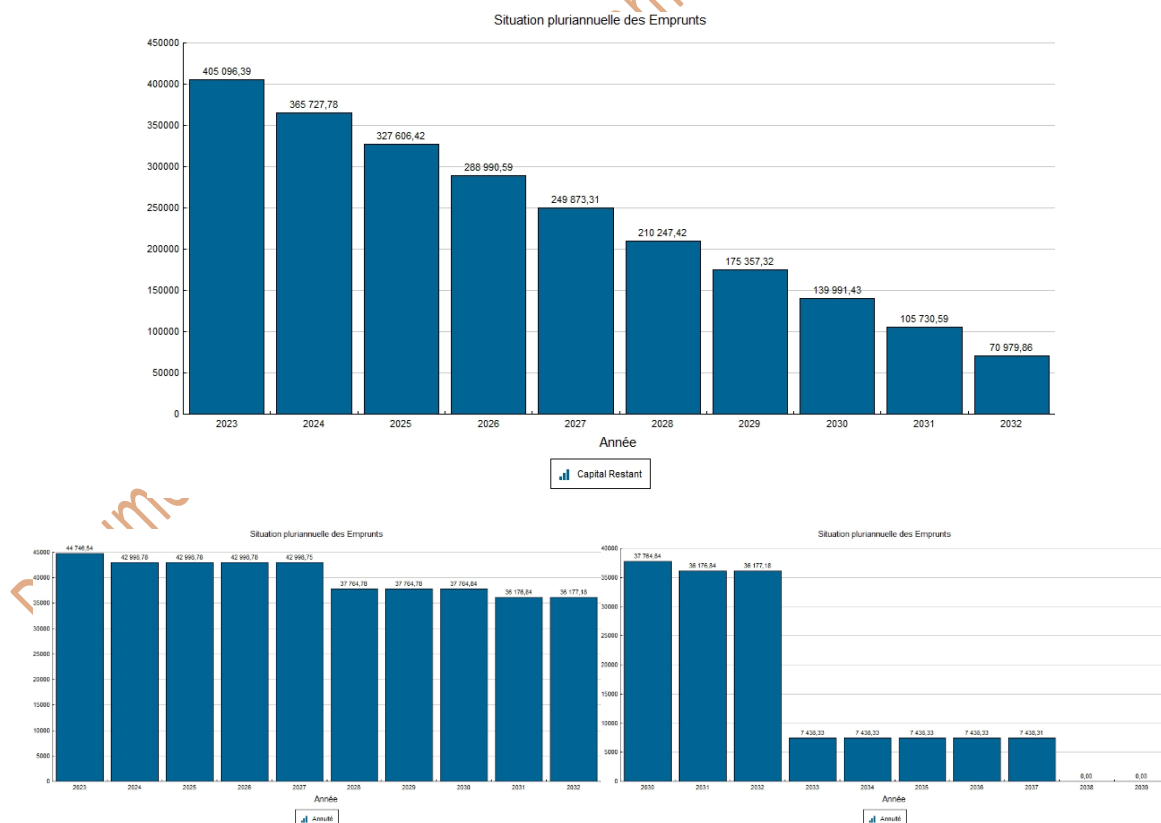
Aujourd'hui, les loyers (chapitre 75) couvrent à peine les frais d'emprunts (capital et intérêts). Cela signifie que le cycle d'exploitation ne permet pas au budget de dégager de l'autofinancement.

L'excédent de fonctionnement ne permettant pas de couvrir les annuités en capital, le budget sera en déficit d'investissement tant que les annuités du capital seront supérieures à l'excédent dégagé par le cycle d'exploitation.

Même si le poids de la dette diminue progressivement au fil des remboursements, il plombe durablement le budget puisque les sept emprunts courent jusqu'en 2037.

Un premier remboursement d'emprunt s'achève mi-2023 (mais il s'agit d'un emprunt modeste de 30 500 €). Il faut attendre 2027 pour voir la fin d'un autre.

Le remboursement des trois emprunts les plus importants est prévu pour 2032 et 2037.



2. Boulangerie

En 2022, la subvention exceptionnelle du budget général pour combler le déficit d'investissement lié à l'achat de la chambre de fermentation (délibération votée en 2021) a été versée.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement en euros :

résultats cumulés	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)
Dépenses de fonctionnement	14 289,34 €	10 473,01 €	10 248,75 €	8 867,68 €	5 046,33 €	3 764,67 €	9 574,55 €
Recettes de fonctionnement	13 474,96 €	12 381,00 €	21 281,49 €	21 033,74 €	12 546,12 €	16 428,00 €	13 709,58 €
Dépenses d'investissement	3 524,82 €	3 688,72 €	14 109,00 €	8 239,75 €	42 892,10 €	20 233,77 €	19 355,13 €
Recettes d'investissement	5 506,50 €	5 506,50 €	41 787,61 €	22 152,27 €	51 647,26 €	10 151,22 €	29 845,23 €

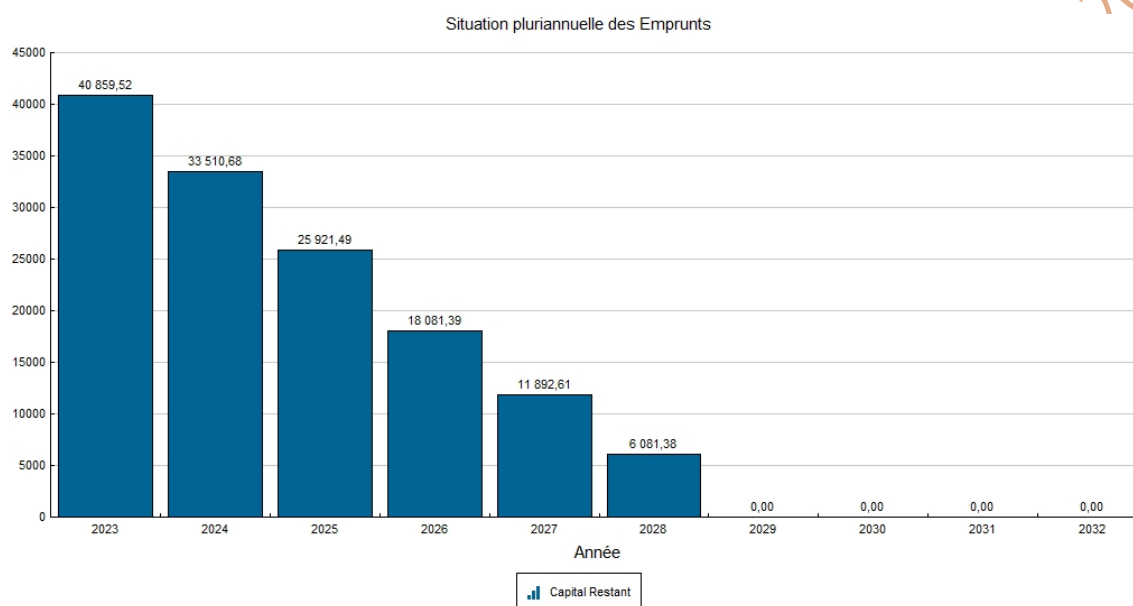
Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre depuis 2019 :

	Dépenses Budget Annexe Boulangerie	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 011 - charges à caractères générales</i>	1 062,27 €	932,81 €	386,41 €	997,82 €
	<i>Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	5 506,40 €	1 960,18 €	1 396,06 €	6 817,68 €
	<i>Chap 66 Charges financières</i>	2 299,01 €	2 147,34 €	1 982,2 €	1 772,27 €
	TOTAL	8 867,68 €	5 040,33 €	3 764,67 €	9 587,77 €

	Recettes Budget Annexe Boulangerie	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 002 Résultat d'exploitation reporté</i>	11 032,74 €	2 172,00 €	7 499,79 €	2 580,78 €
	<i>Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>				2 156,80 €
	<i>Chap 70 Produits des services du domaine et ventes divers</i>	0,00 €	842,00 €	269,51 €	944,00 €
	<i>Chap 74 Dotations subventions et participations</i>	1 973,00 €		630,00 €	
	<i>Chap 75 Autres produits de gestion courante</i>	8 028,00 €	8 032,12 €		8 028,00 €
	<i>Chapitre 77 Produits exceptionnels</i>		1 500,00 €		
	TOTAL	21 033,74 €	12 546,12 €	16 427,30 €	13 709,58 €

L'endettement et le besoin de financement du budget :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)
résultat de l'année en investissement	12 735,92 €	14 999,62 €	16 645,87 €	13 912,52 €	8 755,16 €	-18 837,71 €	9 866,53 €
Montant du capital restant dû au 31/12	57 538,02 €	57 538,02 €	54 013,20 €	49 989,05 €	45 949,30 €	47 978,10 €	40 859,52 €
Annuité de la dette (capital) au 31/12	3 524,82 €	3 524,82 €	3 681,00 €	3 860,25 €	4 039,75 €	6 897,97 €	7 739,35 €
Evaluation du besoin de financement	54 013,20 €	54 013,20 €	50 332,20 €	46 128,80 €	41 909,55 €	41 080,13 €	33 120,17 €



3. Office de tourisme

En 2020, le service tourisme a été réorganisé avec une diminution du temps de la responsable du service qui a été affectée en partie sur la mission de développement économique et l'arrêt de l'embauche de saisonnier sur la période estivale. Cette diminution a été compensée en partie par un mi-temps accueil (reclassement d'un personnel suite inaptitude physique à la crèche). Cette réorganisation se poursuit sur 2021 et 2022, puisque ces deux personnes sont affectées en partie à la Maison France Services. On constate donc des évolutions de la masse salariale à la baisse depuis 2020.

Les charges générales ont également baissé car un effort a été réalisé par l'ensemble des services de la Communauté de communes en 2022.

Les recettes de taxes de séjour sont du même ordre de grandeur qu'en 2021.

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2022.

Le budget OT a remboursé au budget général : 41 347,33 €. Il faut tout de même noter, que faute de trésorerie en fin d'année, le loyer du second semestre n'a pas été remboursé au budget général, soit 2 175,44 € de dépenses non inscrites à ce bilan.

Une subvention d'équilibre de 42 000 € a été versée par le budget principal, contre 53 000 € en 2021 et 70 000 € en 2020.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

résultats cumulés	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)
Dépenses de fonctionnement	60 372,19 €	79 796,46 €	69 238,36 €	77 498,09 €	66 626,76 €	57 383,49 €	43 307,10 €
Recettes de fonctionnement	68 568,75 €	85 232,47 €	84 900,00 €	86 611,27 €	84 188,80 €	74 134,18 €	67 991,57 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	1 175,00 €	778,50 €	828,00 €	25 000,00 €	3 189,60 €	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	3 000,00 €	4 183,26 €	5 917,57 €	25 612,67 €	7 135,77 €	7 658,87 €

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre depuis 2019 :

	Dépenses BA Office de tourisme	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 011 - charges à caractères générales</i>	17 487,27 €	14 445,46 €	11 285,69 €	7 767,82 €
	<i>Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	59 625,72 €	51 505,60 €	45 574,70 €	35 016,18 €
	<i>Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	385,10 €	523,10 €	523,10 €	523,10 €
	<i>Chap 67 Charges exceptionnelles</i>		152,60 €		
	TOTAL	77 498,09 €	66 626,76 €	57 383,49 €	43 307,10 €

	Recettes BA Office de tourisme	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 002 Résultat d'exploitation reporté</i>	13 661,64 €	9 107,18 €	11 562,04 €	16 750,69 €
	<i>Chap 70 Produits des services du domaine et ventes divers</i>	210,00 €	155,00 €		70,00 €
	<i>Chap 73 Impôts et taxes</i>	7 632,57 €	4 613,90 €	9 572,14 €	9 170,88 €
	<i>Chap 74 Dotations subventions et participations</i>	65 000,00 €	70 000,00 €	53 000,00 €	42 000,00 €
	<i>Chapitre 77 Produits exceptionnels</i>	107,06 €	312,72 €	€	
	TOTAL	86 611,27 €	84 195,00 €	74 134,18 €	67 991,57 €

Le budget OT n'a pas de dette et son besoin de financement est donc nul.

4. LA ZAE

La ZAE est un budget particulier car il gère un stock de terrains à vendre. Il a peu de dépenses de fonctionnement.

En 2021, la société Total Energie a été retenue pour son projet de champs solaire. La mise en place, initialement prévue pour 2022, est retardée en février 2023. Les premières recettes de loyers sont donc prévues en 2024.

Evolution des dépenses et recettes par chapitre depuis 2019 :

	Dépenses Budget annexe ZAE	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap. 002 Report du déficit de fonctionnement</i>	576,67 €	576,67 €	576,67 €	531,67 €
	<i>Chap 011 - charges à caractères générales</i>	1 001,87 €	1 026,78 €	1 030,86 €	1 123,96 €
	<i>Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	116 149,80 €	117 151,67 €	118 178,45 €	119 209,31 €
	<i>Chap 043 Opérations d'ordre intérieur de la section</i>	1 001,87 €	1 026,78 €	1 030,86 €	1 123,96 €
	TOTAL	118 730,21 €	119 781,90 €	120 816,84 €	121 988,90 €
Investissement	<i>Chap 001 Report du déficit d'investissement</i>	116 149,80 €	117 151,67 €	118 178,45 €	119 209,31 €
	<i>Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	117 151,67 €	118 178,45 €	119 209,31 €	120 333,27 €
	TOTAL	233 301,47 €	235 330,12 €	237 387,76 €	239 542,58 €

	Recettes Budget Annexe ZAE	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 042 Opérations d'ordres entre sections</i>	117 151,67 €	118 178,45 €	119 209,31 €	120 333,27 €
	<i>Chap 043 Opération d'ordre intérieur de la section</i>	1 001,87 €	1 026,78 €	1 030,86 €	1 123,96 €
	<i>Chap 74 Dotations subventions et participations</i>				
	<i>Chap 77 Recettes exceptionnelles</i>			45 €	
	TOTAL	118 153,54 €	119 205,23 €	120 285,17 €	121 457,23 €
Investissement	<i>Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	116 149,80 €	117 151,67 €	118 178,45 €	119 209,31 €
	TOTAL	116 149,80 €	117 151,67 €	118 178,45 €	119 209,31 €

5. LE SPANC

Un budget toujours difficile à équilibrer :

Depuis 2020, l'Agence de l'eau ne subventionne plus le fonctionnement de ce service, ce qui a conduit à une perte de l'ordre de 7 000 à 8 000 euros/an. Les tarifs qui n'avaient pas augmenté depuis 2014 ont été retravaillés en 2021, avec une augmentation conséquente notamment sur les contrôles vente et sur les dossiers de création ou réhabilitation des installations, afin de permettre de résorber le déficit chronique de la section de fonctionnement de ce budget.

L'année 2022 est cependant très atypique pour le budget SPANC. Elle est caractérisée par une **absence quasi-totale des contrôles de bon fonctionnement**. En effet, l'agent SPANC qui assure également une partie des tâches administratives du service eau et assainissement a dû assumer une plus grosse partie de ces tâches, le poste de responsable de ce service étant vacant une grande partie de l'année. De plus, cet agent a également demandé à bénéficier d'une disponibilité de 6 mois pour convenances personnelles. La communauté de communes a fait appel à un cabinet d'études pour réaliser les contrôles les plus urgents : diagnostics vente et instruction des dossiers neufs, mais les contrôles de bon fonctionnement ont été suspendus durant cette période.

Les résultats de la section de fonctionnement sont donc en deçà de ce que l'on aurait pu attendre et **le budget principal a de nouveau été sollicité pour verser une subvention d'équilibre à ce SPIC : 7 137 €, ce qui était le montant maximum voté.**

Le budget SPANC a remboursé au budget général 16 190,95 € (28 451,45 € en 2021 et 28 617,78 € en 2020). Faute de trésorerie suffisante, une partie des frais n'a pas pu être remboursée : loyer du second semestre pour un montant de 1 537,08 €, frais généraux et frais de personnel du 4^{ème} trimestre pour un montant de 4 786,92 €, soit un total de dépenses de 6 324 € non inscrites à ce bilan.

Le budget SPANC n'a pas de dette et donc pas de besoin de financement à proprement parlé.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement :

résultats cumulés	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)
Dépenses de fonctionnement	14 374,75 €	15 280,56 €	28 120,15 €	37 249,05 €	33 799,12 €	34 440,73 €	30 044,07 €
Recettes de fonctionnement	21 630,00 €	13 020,00 €	29 662,28 €	34 487,56 €	28 560,00 €	36 460,00 €	37 546,27 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	3 777,94 €	1 325,39 €	7 576,17 €	8 201,56 €	8 826,95 €	9 452,34 €	10 077,73 €

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement depuis 2019 :

	Dépenses BA SPANC	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 002 report section d 'exploitation déficit</i>		2 761,49 €	5 239,12 €	
	<i>Chap 011 - charges à caractères générales</i>	8 141,52 €	6 605,18 €	4 646,18 €	17 563,98 €
	<i>Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	28 154,14 €	23 807,06 €	23 860,04 €	11 138,70 €
	<i>Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	625,39 €	625,39 €	625,39 €	625,39 €
	<i>Chap 65 Autres charges de gestion courante</i>	328,00 €			
	<i>Chap 67 Charges exceptionnelles</i>			70,00€	630,00 €
	<i>Chap 68 Dotations aux provisions et dépréciations</i>				86,00 €
	TOTAL	37 249,05 €	33 799,12 €	34 470,73 €	30 044,07 €

	Recettes BA SPANC	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 002 Résultat d'exploitation reporté</i>	1 562,13 €			2 019,27 €
	<i>Chap 70 Produits des services du domaine et ventes divers</i>	21 080,00 €	14 360,00 €	29 260,00 €	28 390,00 €
	<i>Chap 74 Dotations subventions et participations</i>	11 845,43 €	14 200,00 €	7 200,00 €	7 137,00 €
	<i>Chapitre 77 Produits exceptionnels</i>				
	TOTAL	34 487,56 €	28 560,00 €	36 460,00 €	37 546,27 €

6. LE SPAC

Pour la 1^{ère} fois depuis le transfert des compétences en 2019, la section de fonctionnement du budget de l'assainissement collectif est en excédent en 2022. Les fortes hausses de tarifs votées fin 2021 ont donc eu l'effet escompté qui était de résorber le déficit pluriannuel de ce SPIC. L'effet a même été plus important que prévu, puisque dans les simulations présentées en 2021, la section de fonctionnement ne retrouvait un équilibre que vers 2024-2025. En 2022, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de + 387,17 €, malgré une hausse des dépenses du chapitre 011, en partie liée à l'inflation et à l'augmentation du coût de l'électricité.

Le rééquilibrage de la masse salariale a été finalisé (30% SPAC et 70% eau potable) afin de mieux refléter la réalité du temps de travail des agents.

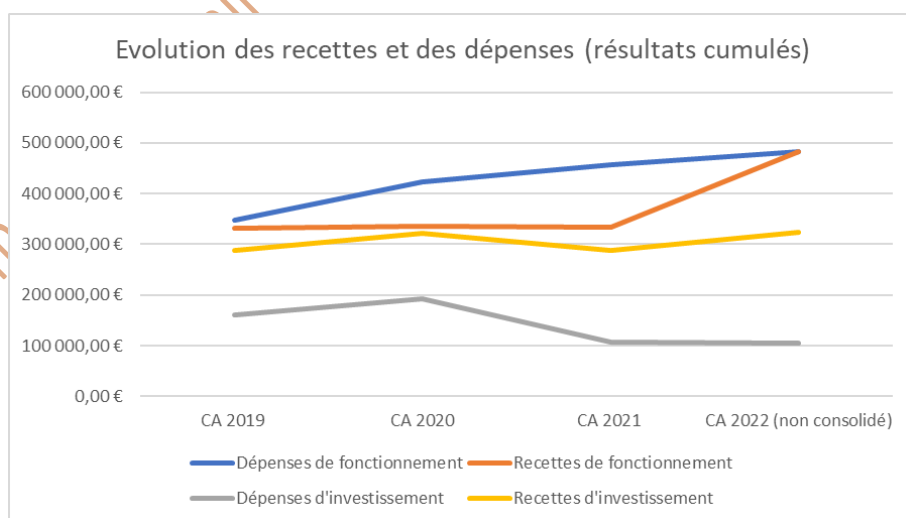
En 2022, le budget général n'a donc pas eu besoin de verser une subvention d'équilibre à ce budget annexe. Seule la part de contribution à la gestion des eaux pluviales (30 000 €) a été versée.

La moitié de la ligne de trésorerie qui était de 70 000 € en début d'année a été remboursée. Les 35 000 € restant seront remboursés début 2023.

Le budget SPAC a remboursé au budget général : 92 516,03 € (124 287,39 € en 2021 et 151 114,46 € en 2020 : part de personnel plus importante).

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement :

résultats cumulés et RAR	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)	Dont 122 404,72 € de déficit de fonctionnement reporté en 2022 (86 465,66 € en 2021 et 16 824,93 € en 2020)
Dépenses de fonctionnement	347 899,69 €	422 603,71 €	456 909,98 €	483 449,63 €	
Recettes de fonctionnement	331 074,76 €	336 138,05 €	334 505,26 €	483 836,80 €	
Dépenses d'investissement	161 273,23 €	193 234,15 €	106 755,33 €	105 145,10 €	
Recettes d'investissement	288 770,51 €	321 948,10 €	288 518,45 €	324 506,51 €	



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre depuis 2019 :

	Dépenses Budget SPAC	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 002 Report du déficit de fonctionnement</i>		16 824,93 €	86 465,66 €	122 404,72 €
	<i>Chap 011 - charges à caractères générales</i>	82 360,73 €	97 180,55 €	83 079,61 €	113 680,27 €
	<i>Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	72 877,63 €	141 804,51 €	105 000,00 €	77 041,73 €
	<i>Chap 014 Atténuations de produits</i>	21 423,00 €	7 867,00 €	21 410,00 €	13 187,00 €
	<i>Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	127 304,09 €	128 869,00 €	133 006,57 €	132 271,70 €
	<i>Chap 65 Autres charges de gestion courante</i>			120,96 €	421,83 €
	<i>Chap 66 Charges financières</i>	40 245,45 €	29 161,57 €	26 030,65 €	22 509,54 €
	<i>Chap 67 Charges exceptionnelles</i>	3 688,79 €	896,15	1 796,53	453,84 €
	<i>Chap 68 Dotations aux provisions et dépréciations</i>				1 479,00 €
	TOTAL	347 899,69 €	422 603,71 €	456 909,98 €	483 449,63 €

Les charges financières, c'est-à-dire le remboursement des intérêts d'emprunt, sont en baisse depuis la prise de la compétence assainissement collectif en 2019, mais elles demeurent encore assez élevées : environ 6,2% des dépenses de fonctionnement (hors report du déficit).

Le plus gros poste de dépenses du budget de fonctionnement SPAC est représenté par les amortissements des biens et équipements réalisés antérieurement. Elles minorent durablement le résultat de la section de fonctionnement et participent à son déficit annuel.

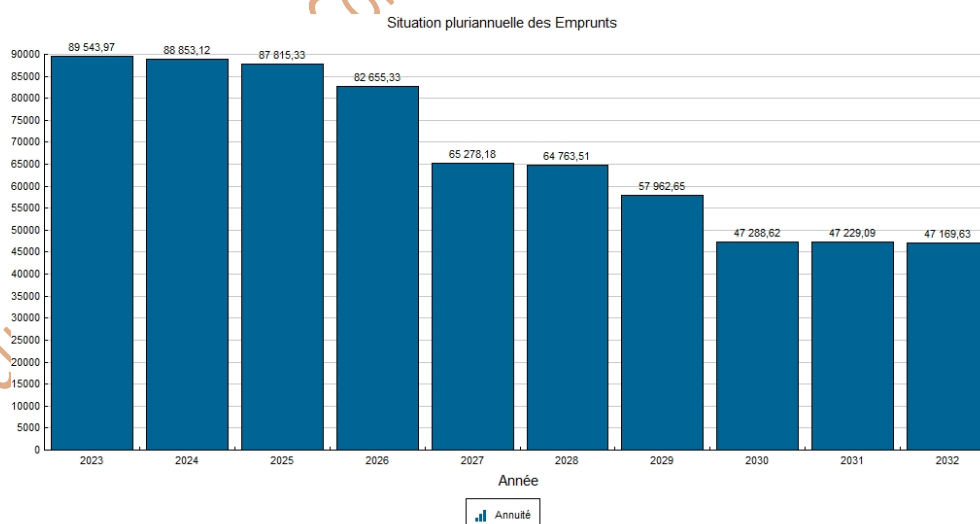
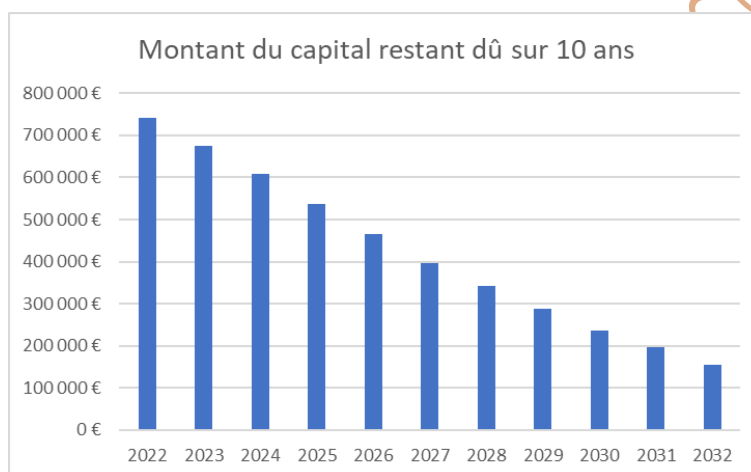
	Recettes Budget SPAC	2019	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 70 Ventes de produits fabriqués, prestations</i>	243 019,28 €	217 178,31 €	291 398,00 €	445 653,75 €
	<i>Chap 74 subventions d'exploitation</i>		87 000,00 €	5 456,90 €	
	<i>Chap 75 autres produits de gestion courante</i>		1 168,09 €	3 745,78 €	1 086,55 €
	<i>Chap 76 Produits financiers</i>			1 798,04 €	
	<i>Chap 77 Produits exceptionnels</i>	45 031,66 €	62,65 €	1 377,54 €	6 367,50 €
	<i>Chap 042 opérations d'ordre entre sections</i>	30 729,00 €	30 729,00 €	30 729,00 €	30 729,00 €
	TOTAL	318 779,94 €	336 138,05 €	334 505,26 €	483 836,80 €

Pour la première fois depuis la prise de compétence, le cycle d'exploitation permet de dégager suffisamment de ressources pour autofinancer d'éventuels investissements rendus nécessaires.

L'endettement et le besoin de financement du budget :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)
résultat cumulé de l'année en investissement	127 497,28 €	128 713,95 €	181 763,12 €	219 361,41 €
Montant du capital restant dû au 31/12	848 588,98 €	786 160,50 €	740 958,04 €	675 184,72 €
Annuité de la dette (capital) au 31/12	64 031,57 €	62 372,93 €	64 042,56 €	65 761,32 €
Evaluation du besoin de financement	784 557,41 €	723 787,57 €	676 915,48 €	609 423,40 €

La dette du SPAC reste élevée, malgré l'absence de nouveaux emprunts depuis la prise de compétence. 20 emprunts sont encore en cours de remboursement. Aucun ne s'achève avant 2026. Les deux derniers vont jusqu'en décembre 2038 et janvier 2039.



7. L'eau potable

La communauté de communes a pris la compétence eau potable en 2020. Comme pour le budget SPAC, **la section de fonctionnement est excédentaire pour la 1^{ère} fois**, en lien avec la hausse des tarifs votés fin 2021, et ce, malgré la réaffectation des charges de personnel (70% AEP et 30% SPAC), l'inflation et la hausse du coût de l'électricité.

Ce budget n'a plus de ligne de trésorerie en cours en 2022.

Le budget eau potable a remboursé au budget général 179 908,88 € contre 162 995,11 € en 2021 et 115 602,92 € en 2020.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement :

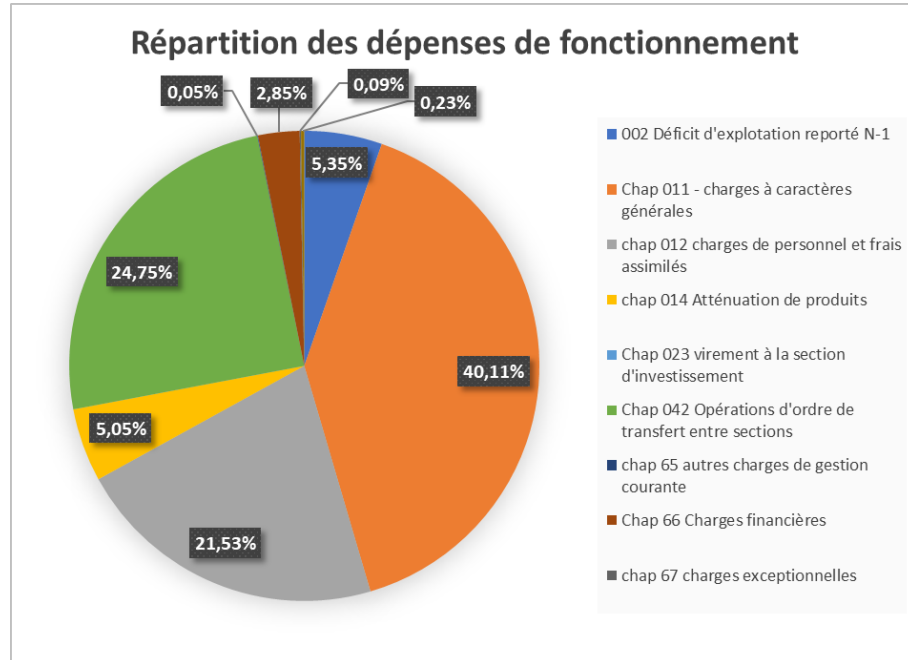
résultats cumulés et RAR	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (prov)
Dépenses de fonctionnement	643 964,54 €	691 124,17 €	744 934,49 €
Recettes de fonctionnement	618 941,69 €	651 273,37 €	845 160,69 €
Dépenses d'investissement	201 399,82 €	134 594,65 €	108 768,20 €
Recettes d'investissement	409 007,29 €	387 729,88 €	438 965,07 €

En 2022, comme en 2021, les dépenses d'investissement ont été réduites à leur strict minimum : remboursement du capital de la dette, finalisation de l'étude de définition des périmètres de captage de la commune de Surdoux, lancement d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion de l'eau potable sur la commune de Neuvic-Entier.

Dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre depuis 2020 :

	Dépenses Budget Annexe Eau	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	<i>Chap 002 Report du déficit de fonctionnement</i>		25 022,85 €	39 850,80 €
	<i>Chap 011 - charges à caractères générales</i>	244 134,48 €	266 834,93 €	298 762,57 €
	<i>Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	108 804,47 €	155 031,02 €	160 415,61 €
	<i>Chap 014 Atténuations de produits</i>	28 094,00 €	37 943,00 €	37 592,00 €
	<i>Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	177 148,70 €	178 877,41 €	184 389,84 €
	<i>Chap 65 autres charges de gestion courante</i>	0,12 €	416,42 €	340,82 €
	<i>Chap 66 Charges financières</i>	36 770,30 €	24 561,25 €	21 242,81 €
	<i>Chap 67 Charges exceptionnelles</i>	49 012,47 €	2 437,29 €	660,04 €
	<i>Chap 68 Dotations aux provisions et dépréciations</i>			1 680,00 €
	TOTAL	643 964,54 €	691 124,17 €	744 934,49 €

Un des principaux postes de dépenses du budget de fonctionnement eau potable est représenté par les amortissements des biens et équipements réalisés antérieurement. Ces dépenses minorent durablement le résultat de la section de fonctionnement et participent à son déficit annuel.



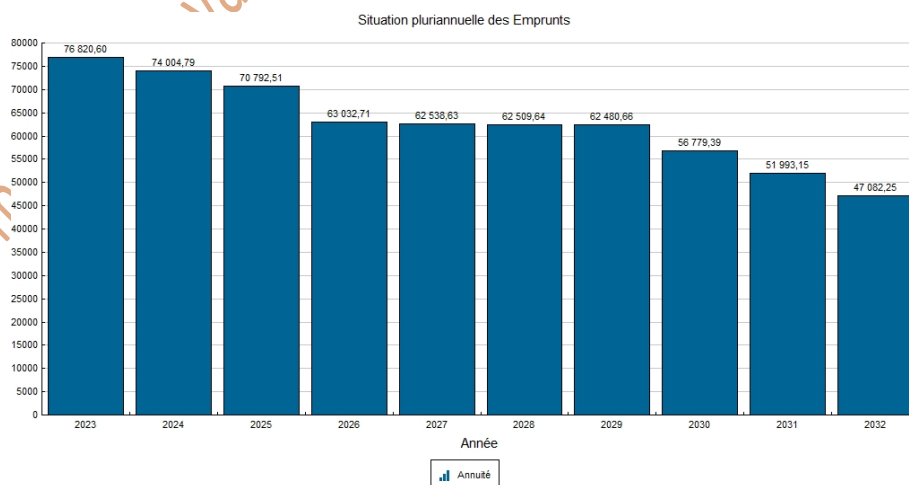
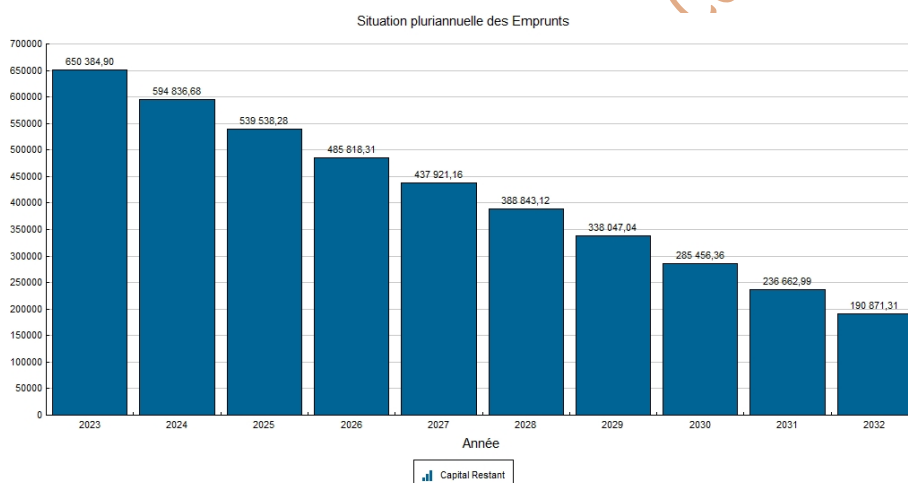
	Recettes Budget Annexe Eau	2020	2021	2022 (non consolidé)
Fonctionnement	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté			
	Chap 042 Opérations d'ordres entre sections	44 713,32 €	44 713,32 €	44 713,32 €
	Chap 70 Ventes produits fabriqués, prestations	519 165,20 €	600 004,07 €	798 910,37 €
	Chap 76 Produits financiers		729,54 €	
	Chap 77 Produits exceptionnels	55 063,17 €	5 744,41 €	1 537,00 €
	TOTAL	618 941,69 €	651 191,34 €	845 160,69 €

Les recettes de fonctionnement quant à elles proviennent à plus de 90% par la vente d'eau et les services associés (redevances collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, création de nouveaux branchements, déplacements de compteurs, ...).

L'endettement et le besoin de financement du budget :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022 (non consolidé)
résultat cumulé de l'année en investissement	207 607,47 €	253 135,23 €	330 196,87 €
Montant du capital restant dû au 31/12	757 522,81 €	704 803,95 €	650 384,90 €
Annuité de la dette (capital) au 31/12	135 673,66 €	52 678,83 €	54 259,56 €
Evaluation du besoin de financement	621 849,15 €	652 125,12 €	596 125,34 €

La dette du budget eau potable reste élevée, malgré l'absence de nouveaux emprunts depuis la prise de compétence. Plus de 20 emprunts sont encore en cours de remboursement et aucun d'un montant important ne s'achève avant 2025. L'emprunt le plus long court jusqu'en 2046. Ce budget est donc durablement endetté.



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

A. Le budget principal

Côté investissement, 2023 va constituer une année de transition. En effet, il était nécessaire de faire une pause des investissements en 2022 afin de récupérer de l'autofinancement. De ce fait, aucune étude préalable à de nouveaux travaux n'a été engagée. **L'année 2023 doit permettre de consolider les résultats 2022 afin d'accroître la capacité d'autofinancement de la collectivité.**

Néanmoins, des études de faisabilité sont à relancer durant cette année afin de préparer les futurs investissements 2024-2025. Parmi les différents projets mentionnés dans les précédents ROB, les plus prioritaires sont :

- la rénovation de l'ensemble cinéma-bibliothèque de Châteauneuf la Forêt, dont une partie de rénovation énergétique. En effet, cet ensemble immobilier est soumis au décret « Ecotertiaire ». Ainsi, en se basant sur les consommations énergétiques de l'année de référence, il sera impératif d'obtenir une réduction des consommations d'au moins 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% en 2050 ;
- la rénovation du gymnase de Châteauneuf la Forêt ;
- le remplacement d'au moins un camion de collecte des ordures ménagères.

La section d'investissement est donc estimée à 485 950 €, réparti comme suit :

	Dépenses Budget principal	prévisions 2022	réalisations 2022 (sans RAR)	prévisions 2023
Investissement	chap 001 solde d'exécution reporté de N-1	233 549,72 €	233 549,72 €	143 583,04 €
	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	54 265,00 €	54 265,16 €	100 000,00 €
	chap 10 immobilisations corporelles			
	chap 16 emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	93 858,58 €	100 000,00 €
	chap 20 immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 900,00 €	41 826,00 €	41 027,96 €
	chap 204 subventions d'équipement versées	89 920,34 €	48 473,00 €	71 339,00 €
	chap 21 immobilisations corporelles	59 152,25 €	35 375,57 €	20 000,00 €
	chap 23 immobilisations en cours	151 907,86 €	149 197,26 €	10 000,00 €
	TOTAL	741 695,17 €	656 545,29 €	485 950,00 €

	Recettes Budget principal	prévisions 2022	réalisations 2022 (sans RAR)	prévisions 2023
Investissement	chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement			
	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	217 000,00 €	210 647,80 €	250 000,00 €
	Chap 10 immobilisations corporelles sauf 1068	25 000,00 €	54 272,18 €	1 000,00 €
	1068 excédents de fonctionnement capitalisés	94 476,27 €	94 476,27 €	50 000,00 €
	Chap 13 subventions d'investissement	333 718,94 €	153 566,00 €	184 950,00 €
	chap 16 emprunts et dettes assimilées	71 499,96 €		
	TOTAL	741 695,17 €	512 962,25 €	485 950,00 €

Le chapitre 040 en dépenses d'investissement est en forte augmentation en lien avec le solde attendu des subventions des travaux de la maison Jane Limousin qu'il va falloir commencer à amortir (environ

20 000 €/an sur 40 ans), ainsi que l'amortissement des études du transfert des compétences eau et assainissement à amortir sur 5 ans.

Au chapitre 20, on retrouvera le solde du changement du site Internet et de la refonte des tournées d'ordures ménagères ainsi qu'environ 10 000 € supplémentaires.

Au chapitre 204, on retrouve les restes à réaliser de subventions aux entreprises décidées antérieurement (12 739 €), 6 750 € de provision pour le programme départemental de l'habitat privé, et le reste sera dédié à de nouveaux projets d'aides au développement économique.

20 000 € ont été provisionnés au chapitre 21 et 10 000 € au chapitre 23.

Côté recettes, le chapitre 040 est également en forte augmentation en lien avec l'amortissement des travaux de la maison Jane Limousin (environ 40 000 €). Les seules recettes conséquentes attendues sont constituées par le solde des subventions inscrites en RAR mais aussi par le versement de la subvention ADEME relative à l'étude d'optimisation de la collecte des ordures ménagères.

En fonctionnement, le budget principal 2023 est estimé à 3,71 millions d'€, contre 3,46 millions d'€ au budget prévisionnel 2022. L'augmentation résulte principalement d'un résultat de fonctionnement reporté plus important, ainsi que d'une augmentation des charges à caractère général (contexte inflationniste) et des charges de personnel. **La prévision est effectuée à taux d'imposition constant.**

Sans compter l'excédent reporté, les **recettes prévues s'élèvent à 3,45 millions d'€** contre 3,51 millions d'€ réalisées en 2022. Malgré la hausse attendue de l'ordre de 7,1% des bases fiscales, la prévision des recettes reste prudente, car le montant de certaines dotations de l'Etat n'est pas encore connu à ce jour. De la même manière, le montant de la compensation de la disparition du versement de la CVAE n'est pas encore connu (aux alentours de 92 000 € ces deux dernières années). Ce montant devrait normalement être versé au chapitre 73, alors que la CVAE était versée au chapitre 731, ce qui explique en partie les variations de prévision sur ces chapitres entre 2022 et 2023. Les atténuations de charge sont également estimées à la baisse (révision du contrat groupe avec SOFAXIS prévoyant 10% de baisse de remboursement). Les produits de services, domaines et ventes diverses sont estimées à 690 000 € contre 702 800 € réalisées en 2022.

Côté dépenses, les prévisions sont en hausse d'environ 8,8% sur le **chapitre 012 à 1,55 millions d'€** contre 1,42 millions d'€ prévu en 2022. Il n'est pas prévu de nouvelles embauches en 2023. L'estimation a été réalisée avec :

- une revalorisation globale de 4% sur les salaires (évolutions du SMIC, point d'indice, évolutions de carrières)
- 2 congés maternité, dont 1 remplacement du 15 février à fin août minimum
- 1 remplacement sur l'année pour la crèche
- 2 ETP de vacation, notamment pour les services jeunesse et le service technique
- 1 ETP « secours » (absence de personnel à remplacer non connue à ce jour)
- la hausse de 10% de la cotisation pour l'assurance du personnel
- la baisse du financement de l'emploi PEC passant de 80% à 50%.

Tout en étant vigilant sur les dépenses courantes pour continuer à essayer de les maintenir, le **chapitre 011 est revalorisé de 10,5 %** par rapport à la réalisation 2022 afin de tenir compte du contexte inflationniste et des tarifs élevés des énergies, mais aussi d'une augmentation des frais d'alimentation (hausse des produits alimentaires, fin de la fourniture des repas par l'EHPAD pendant les vacances scolaires qui devra être remplacé par l'embauche de personnel vacataire et la location des cuisines du collège).

	Dépenses Budget Principal	prévisions 2022	réalisations 2022 (non consolidé)	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 011 - charges à caractères générales	402 035,00 €	430 326,33 €	475 749,56 €
	Chap 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 424 346,19 €	1 290 339,04 €	1 550 000,00 €
	Chap 014 Atténuations de produits	644 126,00 €	614 353,00 €	650 000,00 €
	Chap 022 Dépenses imprévues			
	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	217 000,00 €	210 647,80 €	250 000,00 €
	Chap 65 Autres charges de gestion courante	735 430,97 €	659 664,88 €	750 000,00 €
	Chap 66 Charges financières	38 000,00 €	14 968,34 €	30 000,00 €
	Chap 67 Charges exceptionnelles	300,00 €	1 365,57 €	1 500,00 €
	Chap 68 dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €	1 491,00 €	2 000,00 €
	TOTAL	3 461 738,16 €	3 223 155,96 €	3 709 249,56 €

	Recettes Budget Principal	prévisions 2022	réalisations 2022 (non consolidé)	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 002 Excédent de fonctionnement reporté	16 697,16 €	16 697,16 €	253 149,56 €
	Chap 013 Atténuations de charges	42 500,00 €	39 749,98 €	30 000,00 €
	Chap 70 Produits services, domaine et ventes div	744 400,00 €	702 785,19 €	690 000,00 €
	Chap 73 Impôts et taxes	683 071,00 €	569 116,00 €	725 000,00 €
	chap 731 impositions directes	1 483 192,00 €	1 469 890,00 €	1 418 500,00 €
	Chap 74 Dotations et participations	477 988,00 €	656 143,53 €	484 000,00 €
	Chap 75 Autres produits de gestion courante	9 625,00 €	17 658,50 €	8 600,00 €
	Chap 77 Produits exceptionnels			
	Chap 042 Opérat* ordre transfert entre sections	54 265,00 €	54 265,16 €	100 000,00 €
	TOTAL	3 461 738,16 €	3 526 305,52 €	3 709 249,56 €

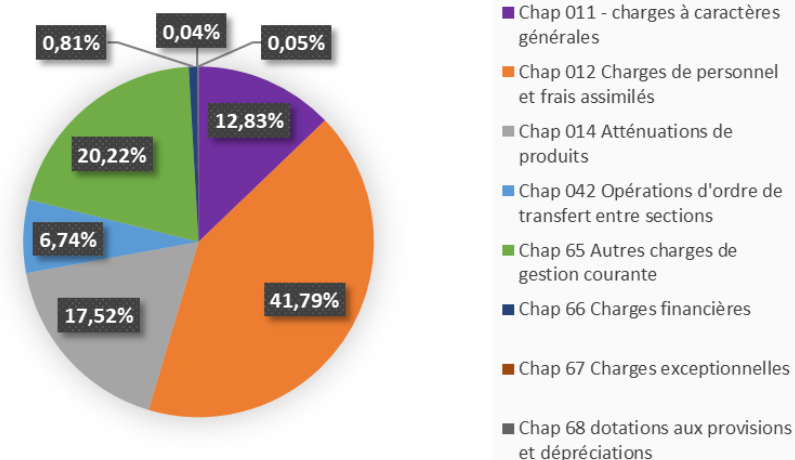
Le chapitre 014 reste du même ordre de grandeur que l'an passé.

Le chapitre 042 augmente d'environ 40 000€ pour tenir compte des amortissements des travaux de la maison Jane Limousin.

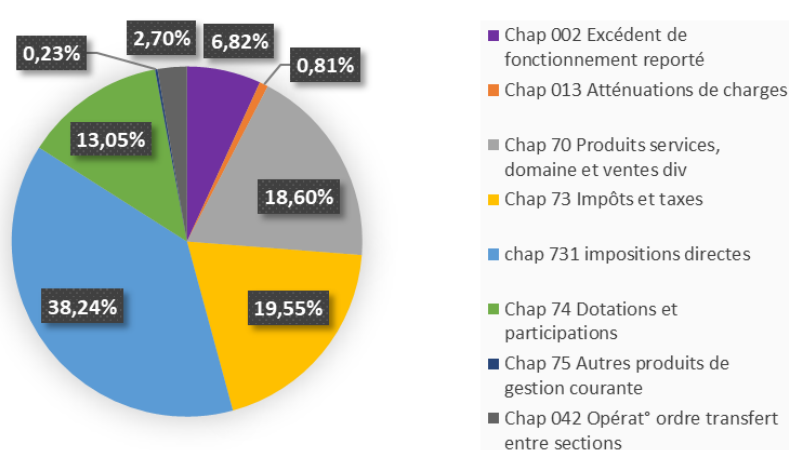
Le chapitre 65 est crédité de presque 100 000 € supplémentaires par rapport au réalisé 2022. Ce montant tient compte des augmentations des cotisations des organismes partenaires, tels le SYDED, le PETR Monts et Barrages, le RIS, le CIMD et DORSAL, connues à ce jour. Il prend également en compte les subventions aux budgets annexes (SPANC : 6 000 € et OT : 33 000 €), ainsi qu'une subvention exceptionnelle au budget immeubles locatifs de 48 500 € destinée à renflouer la section d'investissement.

Enfin, les charges financières ont été prévues à hauteur de 30 000 € afin de rester prudent.

Prévisions 2023 - Dépenses de fonctionnement



Prévisions 2023 - Recettes de fonctionnement



B. Les budgets annexes

1. Immeubles locatifs

Même si les grands investissements (construction de logements) sont aujourd'hui terminés, des travaux de rafraîchissement, d'amélioration du confort (changement des radiateurs électriques) voire plus selon les cas sont encore nécessaires : rénovation énergétique de certains logements de Neuvic-Entier, réhabilitation d'un logement, aujourd'hui impropre à la location, sur Masléon.

Malheureusement, comme indiqué sur la rétrospective 2022, la section d'investissement de ce budget est déficitaire et ce déficit se creuse d'année en année car les annuités d'emprunts à rembourser sont importantes. Aussi, afin de combler ce déficit, il est prévu une subvention du budget général en 2023.

En fonction des résultats 2023, quelques travaux d'amélioration énergétique pourraient être envisagés en 2024. Afin de se préparer à cette éventualité, la CCBC se rapprochera du SEHV pour réaliser des diagnostics sur les travaux à envisager.

Le montant prévisionnel de la section d'investissement s'élève à 103 362,16 € (100 274,51 € en 2022)

Même s'il n'est pas envisageable d'engager de nouveaux travaux sur ce budget, **10 000 € de dépenses sont tout de même prévues au chapitre 21 afin de remplacer tout ou partie des radiateurs électriques**, en commençant par les logements avec les diagnostics énergétiques les plus bas.

Dépenses Budget logement	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
<i>chap 001 solde d'exécution reporté de N-1</i>	43 374,51 €	43 374,51 €	50 258,10 €
<i>chap 020 dépenses imprévues</i>			
<i>chap 20 immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</i>	5 000,00 €		204,06 €
<i>Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	900,00 €	890,39 €	900,00 €
<i>Chap 16 emprunts et dettes assimilées</i>	41 000,00 €	40 019,42 €	42 000,00 €
<i>chap 21 immobilisations corporelles (sauf opérations)</i>	10 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL	100 274,51 €	84 284,32 €	103 362,16 €

recettes Budget logement	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
<i>chap 021 virement de la section de fonctionnement</i>	3 650,00 €	27 510,10 €	53 100,00 €
<i>Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	5 800,00 €	5 639,00 €	6 500,00 €
<i>Chap 10 dotations, fonds divers et réserves</i>	27 510,10 €		32 262,16 €
<i>Chap 13 subventions d'investissement</i>	3 000,00 €		
<i>Chap 16 emprunts et dettes assimilées</i>	60 314,41 €	877,12 €	11 500,00 €
TOTAL	100 274,51 €	34 026,22 €	103 362,16 €

Côté fonctionnement, le montant prévisionnel pour 2023 est de 91 400 € (41 350 € en 2022). Cette augmentation s'explique par le versement d'une **subvention de 48 500 € du budget principal** qui alimentera ensuite la section d'investissement via les chapitres 023/021.

Les recettes prévisionnelles sont ensuite constituées par les loyers dont le montant prévisionnel a été arrêté à 41 000 € contre 48 107 € encaissés en 2022. Au niveau des dépenses, 3 000 € supplémentaires ont été inscrits au chapitre 023 qui sera retransféré vers la section d'investissement. Les charges générales prévisionnelles ont été augmentées d'environ 9% par rapport au prévisionnel 2022.

Rapport d'orientation budgétaire 2023 - Briance-Combade

	Dépenses Budget logement	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 011 - charges à caractères générales	15 900,00 €	6 477,73 €	17 300,00 €
	Chap 023 virement à la section d'investissement	3 650,00 €		53 100,00 €
	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 800,00 €	5 639,00 €	6 500,00 €
	Chap 65 Autres charges de gestion courante	2 000,00 €		1 500,00 €
	Chap 66 Charges financières	12 000,00 €	5 137,71 €	11 000,00 €
	Chap 67 Charges exceptionnelles	1 500,00 €		500,00 €
	Chap 68 dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €	978,00 €	1 500,00 €
	TOTAL	41 350,00 €	18 232,44 €	91 400,00 €

	Recettes Budget logement	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 042 Opérat° ordre transfert entre sections	900,00 €	890,39 €	900,00 €
	Chap 70 Produits services, domaine et ventes div	1 000,00 €	1 497,11 €	1 000,00 €
	Chap 74 Dotations et participations			48 500,00 €
	Chap 75 Autres produits de gestion courante	39 450,00 €	48 107,10 €	41 000,00 €
	Chap 77 Produits exceptionnels			
	TOTAL	41 350,00 €	50 494,60 €	91 400,00 €

Document de travail - Conseil communautaire CCBC mars 2023

2. Boulangerie

Le montant prévisionnel de la **section d'investissement** s'élève à **16 866,53 €** en 2023 (30 027,55 € en 2022). Cette baisse s'explique par le versement exceptionnel en 2022 d'une subvention du budget général. Aucun investissement particulier n'est prévu sur 2023.

Dépenses Budget boulangerie	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Investissement			
chap 001 solde d'exécution reporté de N-1	10 082,55 €	10 082,55 €	
chap 020 dépenses imprévues			
chap 20 immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	3 700,00 €	2 156,80 €	3 700,00 €
Chap 16 emprunts et dettes assimilées	8 500,00 €	7 739,35 €	8 500,00 €
chap 21 immobilisations corporelles (sauf opérations)	7 745,00 €		4 666,53 €
TOTAL	30 027,55 €	19 978,70 €	16 866,53 €

Recettes Budget boulangerie	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Investissement			
chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			9 866,53 €
Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €	6 817,68 €	7 000,00 €
Chap 10 dotations, fonds divers et réserves	10 082,55 €	10 082,55 €	
Chap 13 subventions d'investissement	12 945,00 €	12 945,00 €	
Chap 16 emprunts et dettes assimilées			
TOTAL	30 027,55 €	29 845,23 €	16 866,53 €

Le montant prévisionnel de la **section de fonctionnement** s'élève à **16 749,81 €** en 2023 (16 814,38 € en 2022).

Dépenses Budget boulangerie	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement			
Chap 011 - charges à caractères générales	6 050,00 €	997,82 €	5 349,81 €
chap 022 dépenses imprévues			
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €	6 817,68 €	7 000,00 €
Chap 65 Autres charges de gestion courante	1 164,38 €		1 600,00 €
Chap 66 Charges financières	2 100,00 €	1 772,27 €	2 300,00 €
Chap 67 Charges exceptionnelles			
Chap 68 dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €		500,00 €
TOTAL	16 814,38 €	9 587,77 €	16 749,81 €

Recettes Budget boulangerie	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement			
Chap 002 résultat de fonctionnement reporté	2 580,78 €	2 580,78 €	4 121,81 €
Chap 042 Opérat° ordre transfert entre sections	3 700,00 €	2 156,80 €	3 700,00 €
Chap 70 Produits services, domaine et ventes div	900,00 €	944,00 €	900,00 €
Chap 75 Autres produits de gestion courante	9 633,60 €	8 028,00 €	8 028,00 €
TOTAL	16 814,38 €	13 709,58 €	16 749,81 €

3. Office de tourisme

Le montant prévisionnel de **la section d'investissement s'élève à 8 658,87 €** en 2023 (7 735,77 € en 2022). Il sera peut-être nécessaire d'envisager le changement du copieur présent à l'accueil qui sert notamment à éditer les différents documents relatifs au tourisme (achat avec contrat de maintenance ou location ?). Des dépenses ont également été inscrites au chapitre 20, s'il était nécessaire de payer une petite étude ou d'acquérir un logiciel spécifique, en direct ou via la SPL ou le PNR (rando-millevaches).

	Dépenses Budget office de tourisme	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Investissement	chap 001solde d'exécution reporté de N-1			
	chap 020 dépenses imprévues			
	chap 20 immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			3 658,87 €
	chap 21 immobilisations corporelles (sauf opérations)	7 735,77 €		5 000,00 €
	TOTAL	7 735,77 €	0,00 €	8 658,87 €

	Recettes Budget office de tourisme	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Investissement	chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 135,77 €	7 135,77 €	7 658,87 €
	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00 €	523,10 €	1 000,00 €
	Chap 10 dotations, fonds divers et réserves			
	Chap 13 subventions d'investissement			
	TOTAL	7 735,77 €	7 658,87 €	8 658,87 €

Le montant prévisionnel de **la section de fonctionnement s'élève à 66 651,08 €** en 2023 (70 151,08 € en 2022). 9 000 € de taxe de séjour sont prévus en recettes, soit le même ordre de grandeur que ce qui a été enregistré en 2022. La subvention du budget général est ramenée de 46 750,39 € en 2022 à 32 866,61 € en 2023. Les frais de personnel sont estimés à 45 000 €. Outre le remboursement des frais de personnel affecté à ce service, ce montant permettra de rémunérer un éventuel stagiaire qui pourrait travailler sur le recensement des hébergeurs sur le territoire.

	Dépenses Budget office de tourisme	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 011 - charges à caractères générales	21 551,08 €	7 767,82 €	20 651,08 €
	chap 012 charges de personnel et frais assimilés	48 000,00 €	35 016,18 €	45 000,00 €
	chap 022 dépenses imprévues			
	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	600,00 €	523,10 €	1 000,00 €
	TOTAL	70 151,08 €	43 307,10 €	66 651,08 €

	Recettes Budget office de tourisme	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté	16 750,69 €	16 750,69 €	24 684,47 €
	Chap 042 Opérat° ordre transfert entre sections			
	Chap 70 Produits services, domaine et ventes div	500,00 €	70,00 €	100,00 €
	Chap 73 impôts et taxes			
	Chap 731 impositions directes	6 000,00 €	9 170,88 €	9 000,00 €
	Chap 74 Dotations et participations	46 750,39 €	42 000,00 €	32 866,61 €
	Chap 75 Autres produits de gestion courante	150,00 €		
	TOTAL	70 151,08 €	67 991,57 €	66 651,08 €

4. LA ZAE

Le budget prévisionnel 2023 de la ZAE est quasiment identique à celui de 2022. En effet, les travaux de la centrale solaire débutent fin février 2023 et les loyers ne seront produits que l'année suivant le raccordement au réseau électrique, donc en 2024. Un montant d'environ 18 000 € est inscrit en recettes de fonctionnement relatif à la vente d'une ou plusieurs parcelles encore vacantes.

Le montant de la section d'investissement est de 245 333, 27 € et celui de la section de fonctionnement est de 146 331,67 €.

Dépenses Budget ZAE	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023	Recettes Budget ZAE	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Investissement				Investissement			
chap 001solde d'exécution reporté de N-1	119 209,31 €	119 209,31 €	120 333,27 €	chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
chap 020 dépenses imprévues				Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	135 000,00 €	119 209,31 €	135 000,00 €
chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	125 000,00 €	120 333,27 €	125 000,00 €	Chap 10 Immobilisations corporelles			
chap 16 Emprunts et dettes assimilées				Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	109 209,31 €		110 333,27 €
chap 21 Immobilisations corporelles							
TOTAL	244 209,31 €	239 542,58 €	245 333,27 €	TOTAL	244 209,31 €	119 209,31 €	245 333,27 €

Dépenses Budget ZAE	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023	Recettes Budget ZAE	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement				Fonctionnement			
chap 002 Résultat d'exploitation reporté	531,67 €	531,67 €	531,67 €	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté			
Chap 011 - charges à caractères générales	7 750,00 €	1 123,96 €	7 800,00 €	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00 €	120 333,27 €	125 000,00 €
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 000,00 €	119 209,31 €	135 000,00 €	Chap 043 Opérations d'ordre intérieur de la section	3 000,00 €	1 123,96 €	3 000,00 €
Chap 043 Opérations d'ordre intérieur de la section	3 000,00 €	1 123,96 €	3 000,00 €	Chap 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	18 181,67 €		18 231,67 €
TOTAL	146 281,67 €	121 988,90 €	146 331,67 €	Chap 74 Dotations et participations			
				Chap 75 Autres produits de gestion courante	100,00 €		100,00 €
				TOTAL	146 281,67 €	121 457,23 €	146 331,67 €

5. LE SPANC

L'objectif de l'année 2023 pour le SPANC sera d'essayer de résorber le déficit de la section de fonctionnement, tout en remboursant l'ensemble de ses frais au budget principal. Cette tâche ne sera pas forcément simple, puisque les contrôles qu'il reste à effectuer sur le 1^{er} passage sont les contrôles chez des particuliers absents lors des premiers rendez-vous ou chez des particuliers qui ne veulent pas être contrôlés.

Il sera peut-être également nécessaire de s'interroger sur la fréquence des contrôles à réaliser en fonction de la nature des installations ou de l'importance des dysfonctionnements ou non-conformités mises en évidence lors du 1^{er} passage.

Enfin, l'étude d'une facturation annuelle et accolée à la facture d'eau sera peut-être à relancer auprès de la Trésorerie.

Le montant prévisionnel 2023 de la section d'investissement s'élève à 10 727,73 € et celui de la section de fonctionnement à 43 102,20 € (37 156,97 € en 2022).

				Recettes Budget SPANC	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Investissement	Dépenses Budget SPANC	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023			
	chap 001solde d'exécution reporté de N-1						
	chap 020 dépenses imprévues						
	chap 21 immobilisations corporelles (sauf opérations)	10 077,73 €		10 727,73 €			
	TOTAL	10 077,73 €	0,00 €	10 727,73 €			
Investissement	chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				9 452,34 €		10 077,73 €
	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections				625,39 €	625,39 €	650,00 €
	Chap 10 dotations, fonds divers et réserves						
	Chap 13 subventions d'investissement						
	TOTAL				10 077,73 €	625,39 €	10 727,73 €

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 15 850 €. Elles sont en baisse par rapport aux réalisations, mais 2022 a été une année exceptionnelle avec de la prestation de service qui n'est pas prévue d'être renouvelée sur 2023.

Il est prévu un montant de **30 000 € de recettes pour les différents contrôles** : 40 diagnostics vente, 25 instructions ou vérifications d'installations neuves et 118 contrôles de bon fonctionnement. L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une **subvention de 5 600 € du budget principal**.

Rapport d'orientation budgétaire 2023 - Briance-Combade

	Dépenses Budget SPANC	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	002 Déficit d'exploitation reporté N-1			
	Chap 011 - charges à caractères générales	10 081,58 €	17 563,98 €	15 852,20 €
	chap 012 charges de personnel et frais assimilés	25 000,00 €	11 138,70 €	25 000,00 €
	chap 65 autres charges de gestion courante	800,00 €		800,00 €
	chap 67 charges exceptionnelles	350,00 €	630,00 €	500,00 €
	chap 68 Dotations aux provisions et dépréciations	300,00 €	86,00 €	300,00 €
	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	625,39 €	625,39 €	650,00 €
	TOTAL	37 156,97 €	30 044,07 €	43 102,20 €

	Recettes Budget SPANC	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté	2 019,27 €	2 019,27 €	7 502,20 €
	Chap 042 Opérat* ordre transfert entre sections			
	Chap 70 Produits services, domaine et ventes div	28 000,00 €	28 390,00 €	30 000,00 €
	Chap 74 Subventions d'exploitation	7 137,70 €	7 137,00 €	5 600,00 €
	Chap 77 Produits exceptionnels			
	TOTAL	37 156,97 €	37 546,27 €	43 102,20 €

Document de travail - Conseil communautaire CCBC 5 mars 2023

6. LE SPAC

En 2023, la section de fonctionnement du budget SPAC démarre sans déficit. Ainsi, le budget 2023 peut être envisagé de manière plus optimiste que par le passé. Pour autant, **avant de commencer à envisager la mise en œuvre des nombreux investissements prévus par le schéma directeur adopté en 2021, il convient de conforter et renforcer l'excédent de la section de fonctionnement et la trésorerie** de ce budget. Il ne faut pas oublier non plus que le curage des différentes lagunes est à prévoir rapidement, après que l'interdiction d'épandage des boues liquides non hygiénisées a été levée le 7 février 2023. Ces curages sont des dépenses de fonctionnement, et non d'investissement, d'un montant très important.

Le niveau d'endettement de ce budget reste élevé et le contexte inflationniste ainsi que la crise énergétique vont continuer à peser sur les charges de fonctionnement. Par ailleurs, au vu de l'augmentation très importante des tarifs en 2022, on peut craindre une baisse du volume d'eau consommé par les habitants, engendrant une baisse des recettes avec en parallèle un risque d'impayés plus important.

Le montant prévisionnel 2023 de la section d'investissement se monte à 374 361,41 € contre 365 115,72 € en 2022. Les dépenses sont inscrites pour équilibrer la section, mais aucun investissement d'ampleur n'est encore prévu en 2023.

					Recettes Budget SPAC	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Investissement	Dépenses Budget SPAC	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023	chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	192 115,72 €	192 115,72 €	219 361,41 €
	chap 001 solde d'exécution reporté de N-1				chap 021 virement de la section de fonctionnement			15 000,00 €
	chap 020 dépenses imprévues	10 000,00 €		20 000,00 €	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	135 000,00 €	132 271,70 €	135 000,00 €
	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	33 000,00 €	30 729,00 €	33 000,00 €	Chap 10 dotations, fonds divers et réserves	8 000,00 €	119,09 €	5 000,00 €
	chap 16 emprunts et dettes assimilées	70 000,00 €	63 337,70 €	75 000,00 €	Chap 13 subventions d'investissement	30 000,00 €		
	chap 20 immobilisations incorporelles	25 000,00 €		61 485,00 €	Chap 20 immobilisations incorporelles			
	chap 21 immobilisations corporelles	227 115,52 €	11 078,40 €	184 876,41 €				
	TOTAL	365 115,52 €	105 145,10 €	374 361,41 €	TOTAL	365 115,72 €	324 506,51 €	374 361,41 €

Le montant prévisionnel 2023 de la section de fonctionnement se monte à 425 000 € contre 513 642,88 € en 2022. Cette baisse s'explique par un report quasi nul contre 122 404, 72 € de déficit sur le budget prévisionnel 2022.

Les principales évolutions de dépenses sont :

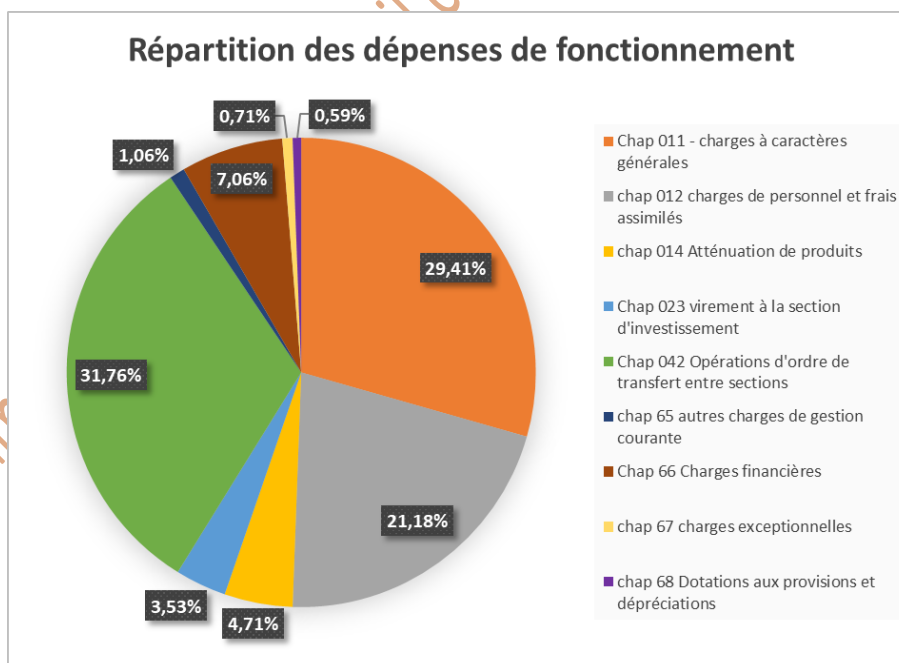
- 125 000 € de charges à caractère général, en hausse de 10% environ par rapport à 2022
- 90 000 € de charges de personnel, en hausse également, car malgré des postes vacants dans ce service en 2022, la quasi-totalité des crédits avait été consommé
- 30 000 € de charges financières. La prévision réalisée par le logiciel de gestion des emprunts indique plutôt 21 000 € mais plusieurs prêts sont à taux variables et devraient donc générer des intérêts plus élevés que prévus sur 2023

Rapport d'orientation budgétaire 2023 - Briançonnais

	Dépenses Budget SPAC	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	002 Déficit d'exploitation reporté N-1	122 404,72 €	122 404,72 €	
	Chap 011 - charges à caractères générales	113 238,16 €	113 680,27 €	125 000,00 €
	chap 012 charges de personnel et frais assimilés	78 000,00 €	77 041,73 €	90 000,00 €
	chap 014 Atténuation de produits	25 000,00 €	13 187,00 €	20 000,00 €
	Chap 023 virement à la section d'investissement			15 000,00 €
	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 000,00 €	132 271,70 €	135 000,00 €
	chap 65 autres charges de gestion courante	4 500,00 €	421,83 €	4 500,00 €
	Chap 66 Charges financières	31 000,00 €	22 509,54 €	30 000,00 €
	chap 67 charges exceptionnelles	3 000,00 €	453,84 €	3 000,00 €
	chap 68 Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €	1 479,00 €	2 500,00 €
	TOTAL	513 642,88 €	483 449,63 €	425 000,00 €

	Recettes Budget SPAC	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté			387,17 €
	Chap 042 Opérat° ordre transfert entre sections	33 000,00 €	30 729,00 €	33 000,00 €
	Chap 70 Produits services, domaine et ventes div	431 000,00 €	445 653,75 €	390 000,00 €
	Chap 74 Subventions d'exploitation	47 442,88 €		
	chap 75 autres produits de gestion courante	2 000,00 €	1 086,55 €	1 612,83 €
	Chap 77 Produits financiers			
	Chap 77 Produits exceptionnels	200,00 €	6 367,50 €	
	TOTAL	513 642,88 €	483 836,80 €	425 000,00 €

Côté recettes, la principale évolution est la minoration du chapitre 70 à hauteur de 370 000 € contre 445 653,75 € de réalisation en 2022. Ce montant a été calculé avec un volume moyen facturé de 55 m3 contre 65 m3 actuellement.



7. L'eau potable

En 2022, des relargages de plomb dans une canalisation d'alimentation en eau potable pour le bourg de La Croisille sur Briançonnais ont été identifiés. Après recherches complémentaires et confirmation que le problème venait de la partie publique du réseau, l'ARS a demandé une interdiction de consommation de l'eau jusqu'à ce que la communauté de communes réalise des travaux de remplacement des portions de conduites incriminées.

La majeure partie du budget investissement 2023 du budget eau potable sera donc consacrée à ces travaux, d'un montant estimatif de 535 000 € HT. Ces travaux devraient être financés à hauteur de 80% mais tous les accords de subventions ne seront pas actés avant le vote du budget, donc seules les subventions acquises au moment du vote seront inscrites au BP 2023. L'autofinancement sera assuré en tout ou partie par un emprunt et probablement complété par une ligne de trésorerie. Des réflexions sont encore en cours pour la finalisation du montage financier le plus judicieux, aussi, les propositions faites dans les tableaux ci-dessous sont susceptibles d'évoluer d'ici le vote du budget.

A côté de ces travaux, il sera nécessaire d'envisager les actions suivantes sur 2023 et à très court terme (ces travaux sont issus du schéma directeur délibéré en 2021) :

- le remplacement de conduites relarguant des CVM qui est la contrepartie du financement de l'agence de l'eau sur le remplacement des conduites relarguant du plomb ;
- une étude sur la révision du périmètre de protection du captage de Roziers Saint Georges qui présente des teneurs régulières en pesticides (au-dessus de la limite de qualité) ;
- les travaux (achat de terrains, clôtures, signalisation, réfection de chemin, ...) relatifs à la prise de l'arrêté préfectoral de mise en place du périmètre de protection du captage de Surdoux ;
- la mise en place de la télégestion des ouvrages afin de fiabiliser et faciliter l'exploitation ;
- l'interconnexion des réseaux de la Croisille sur Briançonnais et Linards avec le réseau de SVC ;
- la mise en place de la télérelève des compteurs afin de pouvoir procéder à la relève de toutes les habitations, même en cas d'absence des abonnés, gagner du temps d'exploitation pour les agents et facturer au réel plusieurs fois dans l'année les habitants (donc suppression de la facture estimative et si possible, étalement du paiement sur 3 ou 4 factures annuelles).

Le montant prévisionnel 2023 de la section d'investissement se monte à 1 162 951,87 € contre 449 575,23 € en 2022. L'augmentation est liée aux travaux décrits ci-dessus et au besoin de rajouter une ligne d'emprunt afin d'avoir la trésorerie nécessaire pour payer les travaux. En effet, même si la section d'investissement dispose de crédits importants sur le papier, ceux-ci sont constitués par les écritures d'amortissement qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie.

Rapport d'orientation budgétaire 2023 - Briançonnais

				Recettes Budget AEP	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Investissement	Dépenses Budget AEP	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023			
	chap 001 solde d'exécution reporté de N-1						
	chap 020 dépenses imprévues	10 000,00 €		10 000,00 €			
	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections	47 000,00 €	44 713,32 €	50 150,00 €			
	chap 16 emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €	50 946,32 €	70 000,00 €			
	chap 20 immobilisations incorporelles	60 000,00 €	6 817,50 €	60 000,00 €			
	chap 21 immobilisations corporelles	272 575,23 €	1 836,06 €	972 801,87 €			
	TOTAL	449 575,23 €	104 313,20 €	1 162 951,87 €			
Investissement	chap 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				254 575,23 €	254 575,23 €	334 651,87 €
	chap 021 virement de la section de fonctionnement						
	Chap 040 opérations d'ordre de transfert entre sections				185 000,00 €	184 389,84 €	200 000,00 €
	Chap 10 dotations, fonds divers et réserves				10 000,00 €		
	Chap 13 subventions d'investissement						428 300,00 €
	chap 16 emprunts et dettes assimilées						200 000,00 €
	Chap 20 immobilisations incorporelles						
	TOTAL				449 575,23 €	438 965,07 €	1 162 951,87 €

Le montant prévisionnel 2023 de la section de fonctionnement se monte à 845 876,20 € contre 819 100 € en 2022.

Les principales évolutions de dépenses sont :

- la suppression de la ligne de report du déficit d'exploitation au bénéfice d'une ligne de report d'excédent d'exploitation
- environ 345 000 € de charges à caractère général, en hausse de 3% environ par rapport à la prévision 2022, mais 15 % par rapport au réalisé 2022
- 195 000 € de charges de personnel, en hausse également, car malgré des postes vacants dans ce service en 2022, la quasi-totalité des crédits avait été consommé
- la hausse du montant des amortissements qui prend en compte l'amortissement supplémentaire de la 1^{ère} partie des travaux réalisés sur la Croisille sur Briançonnais
- la hausse de plus de 20 000 euros des charges financières par rapport au réalisé 2022, afin de tenir compte des amortissements supplémentaires estimatifs liés au nouvel emprunt à contracter pour les travaux de La Croisille sur Briançonnais, mais aussi parce que l'un des emprunts existants est à taux variable et devraient donc générer des intérêts plus élevés que prévus sur 2023

Côté recettes, la principale évolution est la minoration du chapitre 70 à hauteur de 695 000 € contre 798 910,37 € de réalisation en 2022. Ce montant a été calculé avec un volume moyen facturé de 55 m3 contre 65 m3 actuellement.

Rapport d'orientation budgétaire 2023 - Briançonnais

	Dépenses Budget AEP	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	002 Déficit d'exploitation reporté N-1	39 850,80 €	39 850,80 €	
	Chap 011 - charges à caractères générales	332 749,20 €	298 762,57 €	345 176,20 €
	chap 012 charges de personnel et frais assimilés	165 000,00 €	160 415,61 €	195 000,00 €
	chap 014 Atténuation de produits	45 000,00 €	37 592,00 €	45 000,00 €
	Chap 023 virement à la section d'investissement			
	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €	184 389,84 €	200 000,00 €
	chap 65 autres charges de gestion courante	5 000,00 €	340,82 €	5 000,00 €
	Chap 66 Charges financières	31 000,00 €	21 242,81 €	41 700,00 €
	chap 67 charges exceptionnelles	12 500,00 €	660,04 €	9 000,00 €
	chap 68 Dotations aux provisions et dépréciations	3 000,00 €	1 680,00 €	5 000,00 €
	TOTAL	819 100,00 €	744 934,49 €	845 876,20 €

	Recettes Budget AEP	prévisions 2022	réalisations 2022	prévisions 2023
Fonctionnement	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté			100 226,20 €
	Chap 042 Opérat° ordre transfert entre sections	47 000,00 €	44 713,32 €	50 150,00 €
	Chap 70 Produits services, domaine et ventes div	771 500,00 €	798 910,37 €	695 000,00 €
	Chap 74 Subventions d'exploitation			
	chap 75 autres produits de gestion courante			
	Chap 76 Produits financiers	100,00 €		
	Chap 77 Produits exceptionnels	500,00 €	1 537,00 €	500,00 €
	TOTAL	819 100,00 €	845 160,69 €	845 876,20 €

Répartition des dépenses de fonctionnement

